



# ROUEN

AU  DE

★ LA NORMANDIE ★



## Compte administratif • 2018

Rapport • **DIRECTION DES FINANCES**



## RAPPORT DE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – VILLE DE ROUEN

### SOMMAIRE

<b>1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2</b>
I. Le résultat de la section de fonctionnement	2
II. Le résultat de la section d'investissement	3
III. Le résultat net de l'exercice	3
<b>2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2018</b>	<b>4</b>
I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2018	4
A. Les grandes tendances en dépenses	4
i. Les montants exécutés	4
ii. La structure des dépenses	6
B. Les grandes tendances en recettes	18
i. Les montants exécutés	18
ii. La structure des recettes	18
II. Evolution des principaux indicateurs financiers	34
A. Evolution de l'Épargne Brute	34
B. Evolution de l'épargne nette	35
<b>3) LA GESTION DE LA DETTE</b>	<b>36</b>
I. La dette propre	36
A. Les flux de dette 2018	36
B. La structure de la dette	38
II. La dette garantie	40
Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte administratif l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2018.	40
III. La gestion de trésorerie	41
<b>4) LE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>42</b>
I. Budget Annexe des Locations Immobilières Aménagées (LIA)	42
A. Résultat de la section de fonctionnement	42
B. Résultat de la section d'investissement	43
C. Résultat net de l'exercice	43
II. Budget annexe de l'Étincelle	44
A. Résultat de la section de fonctionnement	44
B. Résultat de la section d'investissement	44
C. Résultat net de l'exercice	45
<b>5) CONCLUSION</b>	<b>46</b>

## 1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui – ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2018 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2018, complétées – le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

### I. Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2018 fait apparaître un niveau de recettes de **164,30 M€** et un niveau de dépenses de **154,23 M€**

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
011 – Charges à caractère général	24 926 764,17
012 – Charges de personnel	85 823 766,27
65 – Autres charges de gestion courante	17 967 673,77
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	181 622,60
66 – Charges financières	4 717 180,07
67 – Charges exceptionnelles	2 983 486,65
Autres dépenses réelles	818 396,80
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 418 890,33</b>

023 – Virement à la section investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 807 047,74
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 807 047,74</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>154 225 938,07</b>
-------------------------------------	-----------------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 087 367,47</b>
-----------------------------------	----------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 764 481,24
73 – Impôts et taxes	98 074 827,40
74 – Dotations, subventions et participations	42 041 454,08
75 – Autres produits de gestion courante	1 220 345,81
76 – Produits financiers	788 975,56
77 – Produits exceptionnels	4 113 815,33
Autres recettes	1 296 451,69
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>164 300 351,11</b>

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 954,43
<b>TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 954,43</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>164 313 305,54</b>
-------------------------------------	-----------------------

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève ainsi à **10,09 M€**, en très nette progression, de 4,54 M€, par rapport à 2017 (pour mémoire : 5,55 M€).

Cette évolution est liée à l'importante baisse du volume des dépenses de fonctionnement (tous mouvements confondus) de près de 5,66 M€ entre les deux exercices.

Celle-ci s'explique principalement par la contraction des dépenses d'ordre de fonctionnement, en forte diminution entre les deux exercices (16,81 M€ en 2018 contre 21,58 M€ en 2017) et correspondant à des régularisations comptables de cessions immobilières beaucoup moins importantes en 2018 qu'en 2017.

Le niveau des recettes de fonctionnement demeure quant à lui relativement stable par rapport au CA 2017 (164,3 M€ en 2018, soit une baisse de – 0,68 %).

## II. Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un déficit de **11,05 M€**

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	796 660,46
204 – Subventions d'équipement versées	2 395 707,57
21 – Immobilisations corporelles	18 682 409,59
23 – Immobilisations en cours	174 167,61
10 – Dotations, fonds divers et réserves	21 415,00
13 – Subventions d'investissement	158 665,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	21 751 267,24
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	598 963,16
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>44 579 255,63</b>

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 954,43
041 – Opérations patrimoniales	1 817 729,69
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 830 684,12</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>46 409 939,75</b>
-------------------------------------	----------------------

<b>RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)</b>	<b>-11 048 193,90</b>
--	-----------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
13 – Subventions d'investissement	2 148 471,63
16 – Emprunt et dette assimilée	10 269 080,79
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	700 000,00
21 – Immobilisations corporelles	54 197,71
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 467 169,22
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 002 749,81
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	499 085,91
45 – Total opérations pour comptes de tiers	598 963,16
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>19 739 718,23</b>

021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 807 047,74
041 – Opérations patrimoniales	1 817 729,69
<b>TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>18 624 777,43</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>38 364 495,66</b>
-------------------------------------	----------------------

Le résultat d'investissement passe de -3,4 M€ à – 11,05 M€ entre 2017 et 2018. Ce déficit d'investissement constaté pour l'exercice 2018 est largement financé par l'excédent dégagé au titre de la section de fonctionnement pour la même année.

Cette évolution a pour conséquence un faible recours à l'emprunt en 2018 (6 M€ mobilisés au cours de l'année), qui permet à la Ville de poursuivre le désendettement enclenché en 2017.

## III. Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2018 se solde par un excédent global de **7,71 M€** se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	10 087 367,47
Report excédent fonctionnement 2017	8 669 533,61
(a)	<b>18 756 901,08</b>

	Investissement
Résultat de l'exercice	-11 048 193,90
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 002 749,81
Report excédent investissement 2017	-3 002 749,81
(b)	<b>-11 048 193,90</b>

<b>Résultat de clôture 2018 (= a + b)</b>	<b>7 708 707,18</b>
---	---------------------



Le résultat net de l'exercice 2018 est en diminution de 0,96 M€ par rapport au résultat de clôture 2017 (pour mémoire : 8,67 M€).

Cette évolution s'explique par l'important effort de désendettement consenti par la Ville en 2018 non financé intégralement par le résultat dégagé au titre de la même année en fonctionnement.

Néanmoins, le résultat net de l'exercice 2018 demeure l'un des niveaux les plus élevés atteint ces dernières années, traduisant les efforts de gestion entrepris depuis le début du mandat.

## 2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2018

### I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2018

#### A. Les grandes tendances en dépenses

##### i. Les montants exécutés

Le tableau ci-après synthétise, pour les cinq dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés.

Les données présentées reprennent l'intégralité des dépenses inscrites au budget, y compris – le cas échéant - la reprise du déficit de l'année antérieure qui ne donne pas lieu à l'émission d'un mandat de dépenses.

	Budget voté			Budget exécuté		
	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre
<b>2018</b>	<b>218 936 157,41</b>	188 640 738,09	30 295 419,32	<b>200 635 877,82</b>	181 998 145,96	18 637 731,86
<b>2017</b>	<b>217 373 022,67</b>	190 222 412,24	27 150 610,43	<b>210 047 054,59</b>	183 640 719,15	26 406 335,44
<b>2016</b>	<b>224 589 551,56</b>	202 827 329,21	21 762 222,35	<b>215 537 409,84</b>	194 774 464,98	20 762 944,86
<b>2015</b>	<b>245 211 580,24</b>	218 640 997,63	26 570 582,61	<b>237 731 133,54</b>	210 092 481,10	27 638 652,44
<b>2014</b>	<b>266 706 114,92</b>	241 518 360,90	25 187 754,02	<b>254 327 097,00</b>	229 325 381,41	25 001 715,59

Le montant total exécuté au titre de l'exercice 2018 s'établit à **200,64 M€** en baisse de 9,41 M€ par rapport à 2017 (pour mémoire : 210,05 M€), soit – 4,48 %.

Hors impact du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui s'établit à 11,48 M€ et du solde d'investissement reporté négatif qui s'élève à 3 M€ (ces mouvements de prévision ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat), le taux d'exécution globale du budget 2018 s'élève à **98,13 %**.

➤ Les dépenses réelles :

**Investissement et fonctionnement cumulés, 181,99 M€** de dépenses réelles ont été mandatées par la Ville en 2018, en diminution de 1,64 M€ (-0,89 %) par rapport à l'exercice précédent (183,64 M€).

**Hors crédits nécessaires à la gestion des ouvertures de crédits à long terme<sup>1</sup> (OCLT)** exécutés à hauteur de 5,79 M€ en 2018 (7,48 M€ en 2017) et équilibrés par une recette budgétaire de même montant, les dépenses réelles (investissement et fonctionnement confondus) mandatées au titre de 2018 s'élèvent à **176,20 M€** (dont 137,42 M€ en fonctionnement et 37,85 M€ en investissement) soit un montant très proche de celui constaté en 2017 soit 176,16 M€.

Hors mouvements liés aux OCLT, le taux d'exécution des dépenses réelles s'établit à **96,37 %**, identique au taux de réalisation constaté en 2017 (96,4 %).

6,64 M€ de crédits réels n'ont pas fait l'objet d'un mandatement en 2018. Cette non – exécution du budget s'explique principalement par :

- Un décalage dans l'ordonnancement des dépenses de certains projets, à cheval sur l'exercice 2018 et 2019, comme par exemple la rénovation des serres du jardin des plantes, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, la rénovation des vestiaires du stade Diochon ou encore les travaux de la patinoire ;
- Une moindre consommation des dépenses de personnel de 0,5 M€ par rapport aux crédits prévus ;
- Une estimation prudente des frais financiers (anticipation d'une éventuelle remontée des taux) conduisant à la non – consommation de 0,8 M€ des crédits inscrits à ce titre.

➤ **Dépenses d'ordre :**

Ces mouvements de dépenses, équilibrés budgétairement par l'émission de titres de recettes d'ordre de même montant, n'ont aucune incidence financière en termes de décaissement effectif de liquidités.

Les dépenses d'ordre mandatées en 2018 s'élèvent à **18,64 M€** et sont composées des éléments suivants :

- 13,45 M€ au titre des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- 2,84 M€ au titre des régularisations comptables liées aux cessions d'actifs ;
- 2,06 M€ au titre des mouvements de gestion active de la dette (gestion des plafonds d'OCLT...).
- 0,28 M€ au titre du transfert de frais d'études au compte d'immobilisations en cours, suite au lancement des travaux concernés préalablement par ces études.

La baisse du volume de plus de 7,7 M€ des dépenses d'ordre entre les deux exercices provient en grande partie de l'importance des régularisations à opérer au titre des cessions d'actifs en 2017, en corrélation directe avec le volume des cessions qui avaient eu lieu au cours de cet exercice.

---

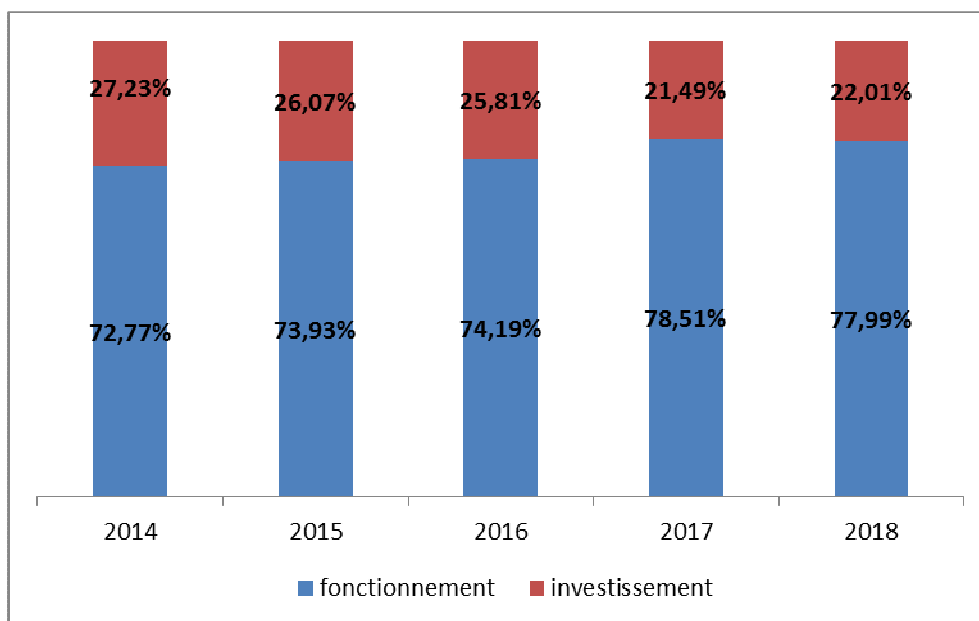
<sup>1</sup> Les contrats d'emprunt de type OCLT (Ouverture de Crédit Long Terme) associent un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond, qui évolue chaque année. L'amplitude maximale de ces mouvements de fonds doit être retracée budgétairement, tant en recettes qu'en dépenses. Le solde de ces écritures comptables étant neutre (les recettes étant égales aux dépenses), les dépenses liées à ces écritures sont donc exclues de l'analyse.

ii. La structure des dépenses

➤ Répartition entre sections :

En 2018, les **dépenses réelles de fonctionnement** représentent **77,59 %** des dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette), en légère baisse par rapport à 2017 (78,51 %).

L'évolution du poids relatif des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par la baisse du volume des dépenses de fonctionnement dans le budget total, les dépenses réelles de fonctionnement ayant diminué, en volume, de 0,88 M€ entre 2017 et 2018 (soit - 0,64%) combinée à une hausse du volume des dépenses d'investissement de 0,93 M€ sur la même période (+ 2,45%).



• Les dépenses réelles de fonctionnement :

**137,42 M€** de dépenses réelles de fonctionnement ont été mandatées en 2018, soit 0,88 M€ de moins qu'en 2017 (- 0,6 %), représentant **98,07 %** des crédits votés (2017 : 97,96%).

Cette baisse du volume des dépenses réelles de fonctionnement est le résultat de différentes tendances d'évolution selon les catégories de dépenses de fonctionnement.

Ainsi, des réductions significatives sont enregistrées au titre :

- des dépenses de personnel, en baisse de 0,87 M€ par rapport à 2017 ;
- des frais financiers, en baisse de 0,45 M€ par rapport à 2017 ;
- des participations de la Ville en baisse d'1,3 M€<sup>2</sup> par rapport à l'an dernier.

Dans le même temps, les postes suivants ont évolué à la hausse :

- dépenses de fonctionnement général : + 1,44 M€ ;
- subventions aux associations : + 0,3 M€.

<sup>2</sup> Evolution découlant du transfert en cours d'année 2018 de la participation de la Ville aux EPCC Opéra Normandie Rouen et ESADHaR.

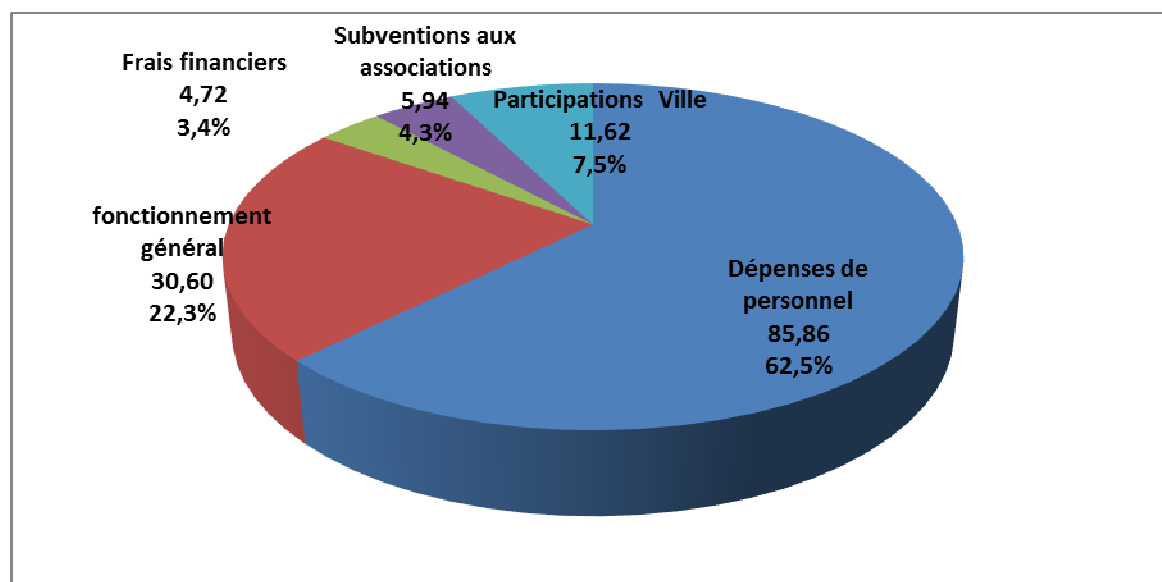


Les principaux postes de charges de la section de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	poids dans le budget	évolution 2018/2017
Dépenses de personnel	94,57	90,00	84,56	86,73	85,86	62,5%	-1,0%
Dépenses de fonctionnement général	40,95	36,74	29,55	29,16	30,60	22,3%	4,9%
Frais financiers	7,72	6,73	5,87	5,17	4,72	3,4%	-8,7%
Subventions aux associations	7,33	6,29	5,90	5,62	5,94	4,3%	5,5%
Participations de la Ville	7,17	7,42	11,83	11,62	10,31	7,5%	-11,3%
<b>TOTAL DRF</b>	<b>157,75</b>	<b>147,18</b>	<b>137,70</b>	<b>138,30</b>	<b>137,42</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,6%</b>

Les évolutions de ces différents postes de dépenses de fonctionnement sont explicitées dans les développements ci – après.

#### Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 :



#### 1. Les dépenses de personnel

Avec **85,86 M€** mandatés au titre de l'année 2018 les dépenses de personnel demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant près de **62,5 %** de ces dernières.

Le cadrage des dépenses de personnel était fixé au budget primitif 2018 à 86,350 M€, soit près de 400 000 € en dessous du compte administratif 2017. La Ville a donc fixé un objectif de forte maîtrise de masse salariale, malgré des dépenses nouvelles en 2018, en particulier marquées par la dynamique des carrières des agents municipaux.

En ce domaine, en cohérence avec ses objectifs de politique de gestion des ressources humaines, la Ville a affecté une enveloppe stable au glissement vieillesse technicité (politique d'avancements de carrières), à hauteur de 500 K€. Il est à noter que sur ces 500 K€, plus de 80 % ont concerné des avancements d'échelons, sur lesquels la Ville n'a aucun pouvoir décisionnel (effet exogène).

Pour atteindre son objectif ambitieux fixé au Budget Primitif, **la collectivité a mis en place un plan d'économies important**. Celui-ci a pu s'établir grâce à un travail actif de préparation, mené par la direction des ressources humaines et la direction des finances, avec l'ensemble des directions de la Ville, dans une logique de dialogue de gestion et de fixation d'objectifs d'économies transparents. Ce plan s'appuie sur les opportunités offertes dans chaque secteur.

In fine, avec 85,86 M€ de dépenses constatées en 2018, le compte administratif présente un résultat démontrant une très forte maîtrise de la masse salariale à plus de 500 K€ sous les prévisions initiales. **Entre 2017 et 2018, les dépenses finales de masse salariale ont diminué de plus de 1 % et de 900 K€.**

Ce résultat est en particulier le résultat **d'un pilotage particulièrement actif en la matière** :

- Un Comité de pilotage de la masse salariale se réunit mensuellement, avec les élus en charge des ressources humaines et des finances, la direction générale et les directions ressources concernées ; il permet de relever les points d'alerte issus du suivi de la masse salariale et de renforcer la maîtrise dans les secteurs dépensiers en cours d'année ;
- Un COPIL Emploi arbitre au cas par cas l'ensemble des ouvertures de postes permanents, ainsi qu'une partie significative des recours aux contractuels en remplacements et renforts.

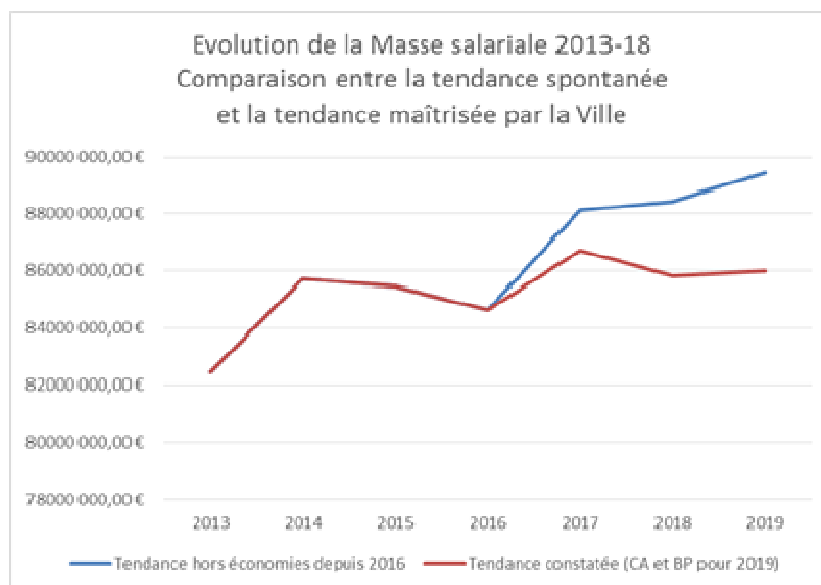
De ce point de vue, la Ville de Rouen se distingue de nombre de ses homologues par la clarté de ses procédures et la qualité de la réflexion requise à chaque ouverture de poste en matière d'efficacité organisationnelle.

Après un exercice 2017 marqué par une hausse de masse salariale <sup>3</sup>par rapport à 2016, en particulier du fait de mesures exogènes pour un coût global de près de 2,5 M€, l'exercice 2018 s'inscrit dans une logique de **retour à la tendance des exercices précédents, avec une baisse des dépenses de masse salariale.**

M€	BP	CA (périmètre 2016)	Evolution N/N-1
2014	85,95	85,72	
2015	86,24	85,45	-0,31%
2016	85,78	84,62	-0,97%
2017	87,53	86,73	2,49%
2018	86,35	85,86	-1,00%

Après des efforts de gestion significatifs en 2018 en particulier, le Budget Primitif 2019 a été fixé à un niveau proche du Compte Administratif 2018.

<sup>3</sup> L'ensemble des tendances pour les exercices 2015 et suivants se lisent hors périmètre des services transférés à la Métropole afin d'assurer la comparabilité avec la base de départ.



Ainsi, l'exercice de maîtrise de la masse salariale, notamment constaté en résultats en 2015, 2016 et 2018 (après un exercice 2017 fortement impacté par des effets exogènes) va se poursuivre dans le temps, permettant d'envisager la quasi stabilité de la masse salariale entre 2014 et 2019 (+ 0,33 % en 5 ans).

## 2. Les dépenses de fonctionnement général

Constituées des dépenses permettant le bon fonctionnement des services municipaux mais également des dépenses permettant la mise en œuvre des politiques de la Ville, les crédits regroupés au sein de la notion de « dépenses de fonctionnement général » (DFG) s'établissent pour l'année 2018 à **30,6 M€**, en **hausse de 1,44 M€ (soit + 4,9%)** par rapport à 2017 (29,16 M€).

Cette progression s'explique notamment par la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'une délégation de service public destinée à gérer, dans le cadre de sa dépenalisation, le recouvrement des recettes de stationnement payant.

Le délégataire retenu par la Ville (Rouen Normandie Stationnement) bénéficie d'une rémunération pour cette activité de gestion. Celle-ci, constituée d'une part « fixe » et d'une part « variable », s'est élevée en 2018 à 1,53 M€.

Cette dépense nouvelle pour la Ville est compensée par la perception d'une nouvelle recette constituée du produit des « forfaits post – stationnement » (FPS), qui correspondent au prix payé par les automobilistes ayant omis de régler leur place de stationnement payant.

Les « dépenses exceptionnelles » enregistrent également une hausse significative de leur volume (+ 0,42 M€). Cette hausse est principalement liée au remboursement effectué par la Ville au bénéfice de la Métropole, pour 334 K€ au titre de redevances perçues à tort par la Ville et concernant l'occupation du domaine public des stations de vélos cy'clic, dont la gestion a été transférée à la Métropole en 2015.



Les principales composantes de ces dépenses de fonctionnement général sont les suivantes :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017 en M€	Variation 2018/2017 en %
Fluides	7,63	7,27	6,97	-0,30	-4,13%
Fournitures et petit équipement	3,57	3,58	3,60	0,02	0,57%
Entretien et maintenance	3,88	4,39	4,03	-0,35	-8,07%
Locations, charges locatives et foncier	2,17	2,12	2,30	0,18	8,69%
Contrats de prestations de services	2,93	2,68	2,69	0,01	0,31%
Primes d'assurance	0,80	0,73	0,74	0,01	0,70%
Affranchissement et téléphonie	1,01	0,86	0,92	0,06	6,85%
Rémunération DSP stationnement	0,00	0,00	1,53	1,53	
Charges exceptionnelles	0,42	0,22	0,65	0,42	189,40%
Autres dépenses de fonctionnement	7,13	7,30	7,16	-0,14	-1,92%
<b>TOTAL</b>	<b>29,55</b>	<b>29,16</b>	<b>30,60</b>	<b>1,44</b>	<b>4,94%</b>

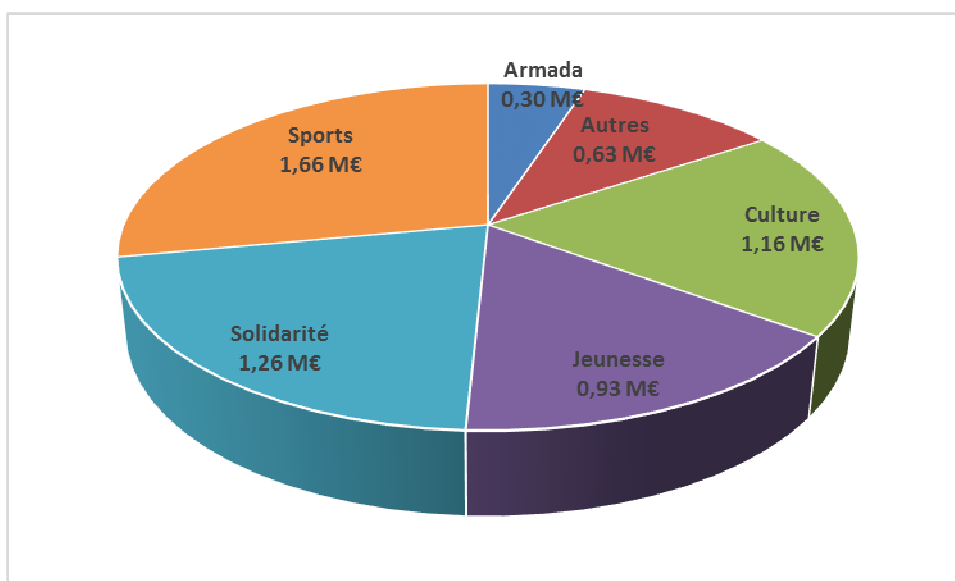
### 3. Les subventions aux associations

Avec **5,94 M€** mandatés en 2018, les subventions de fonctionnement aux associations représentent **4,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (soit près de 12 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses de personnel), en hausse de 310 K€ par rapport à 2017.

Cette progression du montant total des subventions versées provient du paiement du 1<sup>er</sup> acompte (de l'ordre de 0,3 M€) en 2018 de la subvention octroyée par la Ville à l'association portant l'organisation de l'Armada 2019.

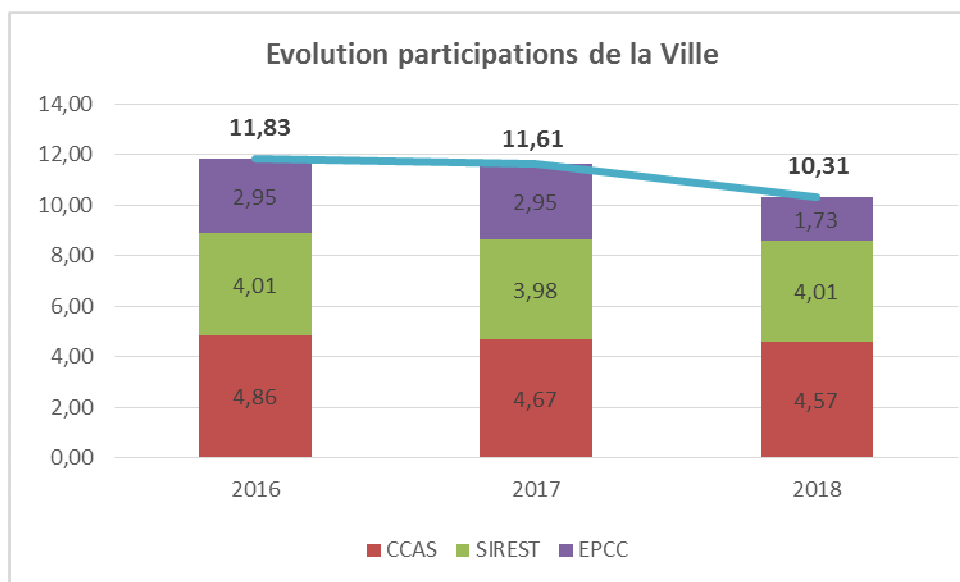
Hors Armada, les principaux secteurs d'intervention demeurent le soutien aux associations sportives (29,5%), à la culture et au patrimoine (20,6 %) ainsi qu'aux acteurs associatifs œuvrant dans les domaines de la solidarité et de la cohésion sociale (22,4%).

#### Répartition des subventions aux associations 2018 :



#### 4. Les participations de la Ville

Représentant près de 20% des crédits de fonctionnement hors masse salariale, les participations de la Ville s'établissent à **10,3 M€** en 2018, en baisse d'1,3 M€ par rapport à 2017 (-11,21%).



Si la contribution statutaire de la Ville au SIREST, chargé de la production des repas servis dans les crèches, cantines scolaires et accueils de loisirs gérés par la Ville reste quasiment stable entre 2017 et 2018 (+ 21 K€ soit + 0,53%), la participation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a, quant à elle, été revue à la baisse (- 0,11 M€ soit - 2,29%) : le périmètre des actions financées par la Ville par le biais du CCAS est demeuré identique, la diminution de la participation de la Ville à cette structure en 2018 étant permise par le niveau du fonds de roulement dégagé au cours de l'exercice 2017 par le CCAS.

La contribution aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) est quant à elle en forte baisse (- 1,22 M€ soit – 41,23%) entre 2017 et 2018.

En effet, les contributions à l'Opéra et à l'ESADHaR ont été transférées à la Métropole à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Au vu de cette date de transfert, les quote – parts 2018 de la Ville aux deux EPCC auraient dû s'élever respectivement à 0,25 M€ pour l'Opéra et à 0,37 M€ concernant l'ESADHaR.

Pour ne pas perturber le bon fonctionnement de ces deux structures, la Ville a néanmoins procédé au versement d'une partie de ces contributions au – delà de sa quote –part. Elle a ainsi versé une contribution de 0,3 M€ à l'Opéra et de 0,96 M€ à l'ESADHaR.

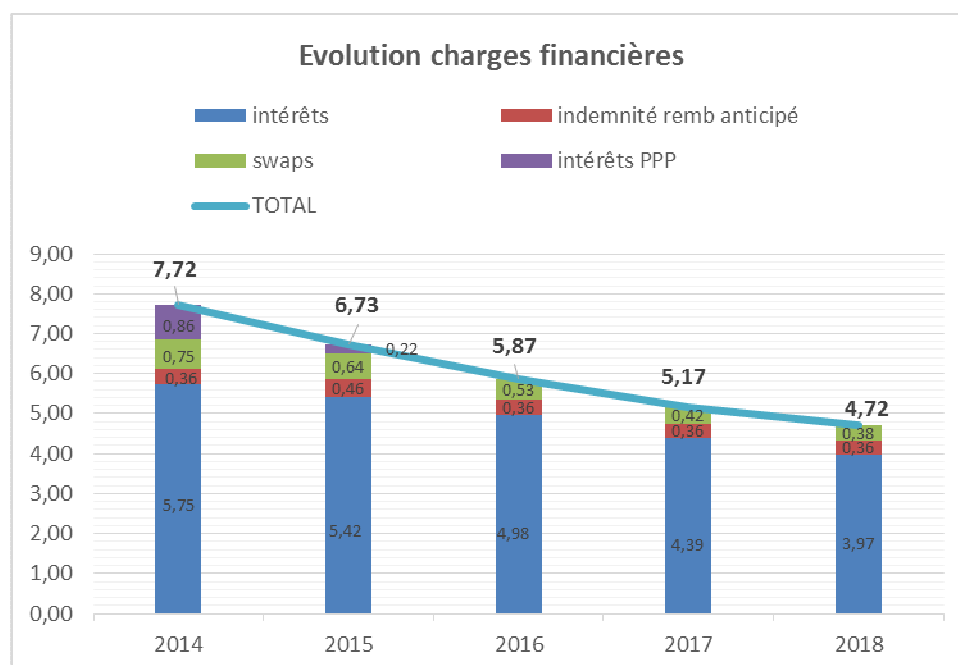
La Métropole a remboursé à la Ville, par le biais d'une subvention de fonctionnement, les montants versés aux deux structures au-delà de sa quote –part pour l'année 2018.

## 5. Les charges financières

En 2018, **4,72 M€** ont été consacrés au paiement des frais financiers supportés par la Ville. Ils sont constitués exclusivement de la charge d'intérêts relatifs aux emprunts et du coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Ces crédits enregistrent une diminution de 0,45 M€ (soit – 8,7 %) par rapport à 2017.

En constante diminution depuis 2014, cette évolution est non seulement liée à la baisse des taux d'intérêt sur la période mais également à l'important effort de désendettement mené par la Ville depuis le début du mandat.





- **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles mandatées de l'exercice 2018 s'élèvent à **44,58 M€**, soit un taux de réalisation de **91,88 %**, en **baisse de 0,76 M€** par rapport au montant mandaté en 2017 (pour mémoire : 45,34 M€).

Hors dépenses liées à la gestion des OCLT (5,79 M€ en 2018), les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **38,78 M€**, en **hausse de 0,93 M€** par rapport à 2017.

Hors OCLT et déficit d'investissement reporté, les principaux postes de dépenses réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	pois dans le budget	évolution 2018/2017
Amortissement dette	16,39	19,88	21,69	15,91	15,95	41,1%	0,3%
dont refinancement	0	3,3	6,23	0	0,00	0,0%	0,0%
Investissements propres	37,63	23,44	19,83	15,77	19,65	50,7%	24,6%
Subventions d'investissement	4,47	8,56	4,16	4,35	2,40	6,2%	-44,8%
Autres dépenses	0,54	0,19	2,22	1,83	0,78	2,0%	-57,4%
<b>TOTAL DRI</b>	<b>59,03</b>	<b>52,07</b>	<b>47,9</b>	<b>37,86</b>	<b>38,78</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,4%</b>

#### 1. Les investissements propres

Les **19,65 M€** mandatés au titre des investissements réalisés directement par la collectivité progressent de 3,88 M€ (soit +24,6 %) par rapport à 2017 et représentent plus de **50 %** des dépenses réelles d'investissement.

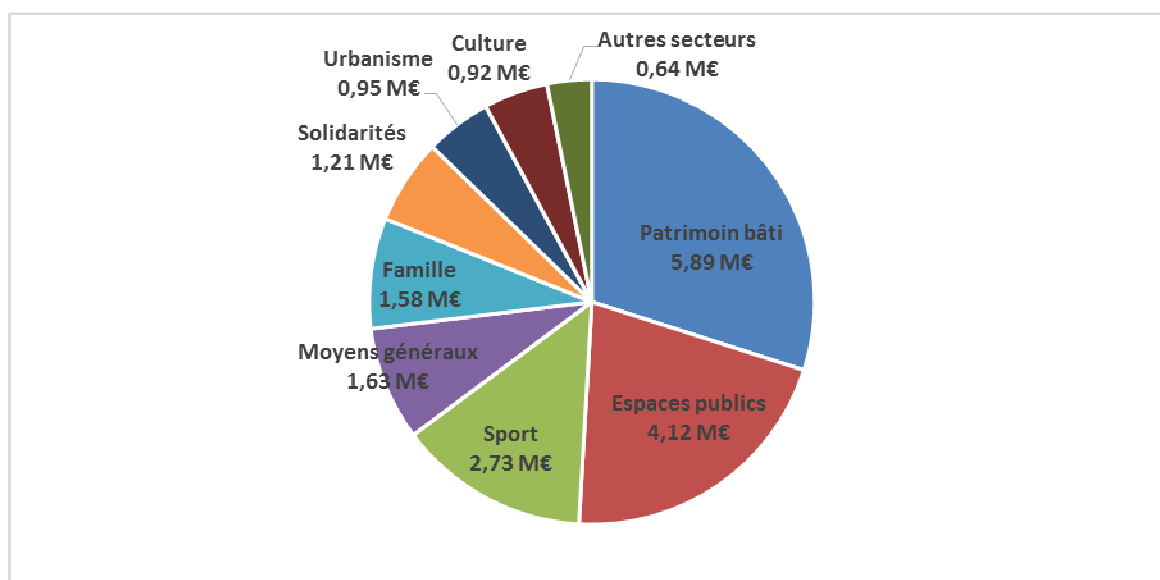
Cette évolution du volume mandaté au titre des investissements propres est en corrélation directe avec la hausse du volume des crédits votés à ce titre entre les deux exercices + 3,7 M€).

En effet, la montée en puissance de certaines opérations d'envergure en 2018 comme la rénovation des serres du Jardin des Plantes, l'aménagement du site naturel de Repainville, la rénovation des vestiaires du stade Diochon, les travaux du stade Mermoz ou encore la poursuite des travaux d'économies d'énergie concernant l'Hôtel de Ville ont mobilisé des volumes de crédits bien supérieurs en 2018 à 2017.

Les dépenses d'investissement propre de la Ville se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :

SECTEUR D'ACTIVITE	CA 2017	CA 2018	poids dans le budget
PATRIMOINE BATI	5,35	5,89	29,95%
GESTION DES ESPACES PUBLICS	1,46	4,12	20,98%
SPORT	1,72	2,73	13,88%
MOYENS GENERAUX	1,59	1,63	8,27%
FAMILLE	2,21	1,58	8,02%
SOLIDARITES	0,70	1,21	6,18%
URBANISME	0,87	0,95	4,81%
CULTURE	1,12	0,92	4,67%
RELATION CITOYENNE	0,24	0,20	1,02%
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE	0,13	0,19	0,95%
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,04	0,09	0,48%
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,21	0,08	0,40%
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	0,02	0,04	0,22%
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,09	0,03	0,17%
<b>Total général</b>	<b>15,75</b>	<b>19,65</b>	<b>100,00%</b>

**Répartition des dépenses réelles d'investissement propre par secteur d'activité pour l'année 2018 :**



Les principales opérations d'investissement propre de la Ville sont les suivantes pour l'année 2018 :

- ⇒ **Patrimoine bâti** : en **progression de 0,54 M€** entre 2017 et 2018, les investissements relatifs au patrimoine de la Ville concernent principalement les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville qui s'élèvent à 3,92 M€ en 2018

(+ 1,73 M€ par rapport à 2017). 1,22 M€ ont été consacrés aux dépenses de maintenance et sécurité dans les bâtiments municipaux administratifs et techniques et 453 K€ ont permis des aménagements dans ces mêmes locaux. 0,22 M€ ont permis le renouvellement de divers matériels et équipements.

- ⇒ **Gestion des espaces publics** : s'établissant à près de **4,12 M€**, les dépenses consacrées aux espaces publics sont en augmentation de 2,66 M€ par rapport à 2017. Cette évolution conséquente résulte de l'avancée des travaux de rénovation des serres du Jardin des Plantes (1,49 M€ en 2018), de l'aménagement du site de Repainville (0,74 M€ en 2018) et de l'effort consenti en matière de renouvellement du matériel roulant (0,46 M€).
- ⇒ **Sport** : avec près de **2,23 M€** de crédits consacrés aux investissements sportifs en 2018, la progression de ce secteur est supérieure d'1 M€ par rapport à l'année antérieure. Cette progression s'explique par l'avancée des travaux réalisés (tribunes et pylônes) au sein du stade Mermoz (1,54 M€ en 2018, en hausse d'1,06 M€ par rapport à 2017) et la rénovation des vestiaires du stade Diochon (0,6 M€). Des crédits ont également été consacrés à la sécurité et maintenance des bâtiments sportifs (0,38 M€), à la remise à niveau de certains d'entre eux (0,1 M€) ou encore l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements (0,1 M€).
- ⇒ **Moyens généraux** : la somme d'**1,63 M€** a permis de poursuivre la mise en œuvre des différents projets de restructuration des outils d'information de la Ville (0,51 M€). Des nouveaux équipements bureautiques (écrans, unités centrales, scanners...) ont également été acquis (0,26 M€) en remplacement de matériels vétustes, et des travaux de modernisation des infrastructures informatiques et sur les serveurs ont été entrepris (0,23 M€). Enfin, 0,5 M€ ont été consacrés au parc automobile de la Ville, qu'il s'agisse de grosses réparations (0,13 M€) ou de l'acquisition de nouveaux véhicules (0,37 M€).
- ⇒ **Famille** : en baisse de près de 0,63 M€, les investissements consacrés aux équipements dédiés à la famille (crèches, écoles, accueils de loisirs), s'élèvent à **1,58 M€** au titre de l'année 2018. Cette évolution est directement liée à l'achèvement des travaux et du premier équipement de la crèche « Rose des Vents », dont les dernières dépenses d'envergure ont été enregistrées en 2017 (0,35 M€ pour la fin des travaux et 0,15 M€ pour le mobilier). Parmi la somme d'1,15 M€ destinés aux écoles, 0,67 M€ de crédits ont été consacrés aux dépenses de sécurité – maintenance, 0,24 M€ ont participé à la rénovation de cours d'écoles et 0,16 M€ ont permis de rénover et de renouveler le matériel présent dans les offices. 0,27 M€ ont concerné les accueils de loisirs, dont 0,22 M€ pour la maintenance – sécurité et 0,05 M€ pour les aménagements et renouvellement de mobilier et matériel. Les crèches se sont vues attribuer, quant à elles, près de 0,13 M€ de crédits afin d'assurer les dépenses de sécurité-maintenance des locaux ainsi que divers aménagements.
- ⇒ **Solidarités** : ce secteur regroupe les crédits consacrés à la sécurité – maintenance des résidences pour personnes âgées (48K€ en 2018) ainsi que des différents équipements (84K€) de la cohésion sociale (centres sociaux, MJC Grieu ou encore la cyber base), mais également les crédits déployés pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux. Ce sont quasiment **1,1 M€** qui ont été utilisés à cette **mise en accessibilité en 2018** (soit + 0,4 M€ par rapport à 2017).

Parmi les investissements réalisés à ce titre, 350 K€ ont été consacrés à la mise en accessibilité des écoles, 200 K€ à celle des maisons de quartier et mairies annexes et 130 K€ à celle de l'Hôtel de Ville.

- ⇒ **Urbanisme** : en 2018, la majeure partie des dépenses effectuées au titre de l'aménagement urbain concerne la convention publique d'aménagement de la Grand – Mare, avec un budget de 0,61 M€. Des crédits ont également financé des études urbaines à hauteur de 109 K€ et des acquisitions foncières pour près de 91 K€.
- ⇒ **Culture** : près de **0,92 M€** de crédits d'investissement direct ont permis en 2018 d'assurer la prise en charge des dépenses de sécurité – maintenance des équipements culturels et des bâtiments historiques ainsi que de permettre des aménagements en leur sein.  
La baisse des crédits enregistrée entre 2017 et 2018 s'explique par la fin d'une première tranche de travaux relatifs à la bibliothèque Villon en 2018 (90 K€) après une année 2017 au cours de laquelle 224 K€ y avaient été dédiés.
- ⇒ **Autres secteurs** : parmi les dépenses d'investissements propres supportées par la Ville en 2018, près de 0,2 M€ ont été consacrés aux cimetières.  
La Ville a poursuivi son implication dans les dispositifs de participation citoyenne en dédiant 73 K€ à la gestion urbaine de proximité et 113 K€ aux aménagements de proximité.  
De nouveaux aménagements et acquisitions ont été effectués afin de permettre de maintenir la qualité et la sécurité des manifestations publiques organisées par la Ville, notamment pour la Foire Saint Romain.

## 2. Les subventions d'investissement :

**2,39 M€** ont été mandatées en 2018 au titre des subventions d'investissement, en baisse de 1,96 M€ (soit - 44,97 %) par rapport à 2017.

Cette diminution conséquente provient du versement significatif de subventions en 2017 à Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de la convention publique d'aménagement du quartier de la Luciline (0,8 M€) et de la clôture de la convention relative à l'aménagement du quartier Chatelet –Lombardie (1,29 M€).

Les principales subventions versées en 2018 sont retracées dans le tableau ci-après :

Subventions d'équipement et fonds de concours (en €)	
Protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)	1 275 557
CPA Grand - Mare	311 489
Attribution de compensation investissement	273 213
Quais bas Rive - Gauche	272 796
Place des Chartreux	127 742
Subventions "foncier"	112 410
FISAC Centre Ville 2ème tranche	22 500

Les subventions versées relatives à la subvention Etat RN 15, les Quais Bas Rive Gauche et la place des Chartreux constituent des remboursements de subventions perçues par la Ville de Rouen à la Métropole suite aux transferts de compétences intervenus en 2015.

Le versement d'une attribution de compensation d'investissement pour la première fois en 2018 correspond aux transferts de compétences intervenus en cours d'année 2018 conformément aux conclusions de la CLECT du 2 juillet 2018.

En effet, la Ville et la Métropole ont, d'un commun accord, décidé d'imputer directement en section d'investissement la conséquence financière des transferts des dépenses d'investissement liées aux équipements transférés plutôt que d'impacter l'attribution de compensation de fonctionnement.

Le montant versé en 2018 par la Ville à la Métropole correspond à la quote – part calculée à partir de la date de transfert effective de chacun des équipements concernés.

### 3. Amortissement de la dette

Les crédits de paiements réels mandatés de **15,94 M€** en 2018 correspondent au remboursement en capital de la dette (2017 : 15,91 M€).

D'un point de vue comptable, l'ensemble des crédits destinés au remboursement en capital de la dette ne sont pas intégralement comptabilisés en dépenses réelles d'investissement. Les mouvements liés à la constatation des diminutions de plafonds intervenant en cours d'année budgétaire des emprunts de type « OCLT » doivent en effet être enregistrés en mouvements d'ordre.

Poursuivant sa politique de désendettement et en intégrant ces mouvements aux dépenses réelles, la Ville de Rouen a ainsi procédé en 2018 au remboursement en capital des emprunts souscrits à hauteur de 17,49 M€. En 2017, 17,44 M€ avaient été remboursés par la Ville au titre du capital emprunté auprès des banques. Ainsi, le montant du capital remboursé entre 2017 et 2018 se révèle quasiment stable (+ 40 K€ soit + 0,28%).

### 4. Les autres dépenses d'investissement

**0,78 M€** sont comptabilisés au titre de cette catégorie de dépenses, représentant près de 2 % des dépenses réelles d'investissement, en baisse d'1,05 M€ par rapport à 2017.

Cette évolution s'explique par le remboursement en 2017 à l'Etat d'une somme d'1 M€ au titre du dispositif de préfinancement exceptionnel d'une fraction du FCTVA 2016 dont a bénéficié la Ville en 2015. Pour mémoire, la Ville avait perçu en 2015 une avance de l'ordre de 2 M€ relative au FCTVA 2016. Cette avance a été remboursée pour moitié en 2016 et le versement de la somme d'1 M€ en 2017 avait constitué le solde de cette avance.

Ces dépenses regroupent principalement les opérations pour comptes de tiers, menées sous le mandat de la Ville et pour lesquelles 590 K€ ont été mandatées en 2018 (697K€ en 2017).

Cette somme concerne les travaux effectués pour le compte de la Métropole dans les musées ayant précédemment appartenu à la Ville pour 364 K€ et des dépenses réalisées pour le compte du CCAS pour 144 K€.

A compter de 2018, une nouvelle opération pour compte de tiers a été créée et concerne les études et travaux qui ont été menés par la Ville pour le compte de la Métropole, à hauteur de 90 K€ au titre de la patinoire du centre sportif Guy Boissière et transférée en cours d'année.

L'ensemble de ces crédits est équilibré par des recettes de montant équivalent.

## **B. Les grandes tendances en recettes**

### i. Les montants exécutés

**202,68 M€** de recettes ont été titrées en 2018, en **baisse de 9,52 M€** (soit -4,48 %) du volume exécuté en 2017 (pour mémoire : 212,19 M€).

Les **recettes réelles** s'établissent à **184,04 M€**, en diminution de 1,75 M€, soit - 0,94 % par rapport à 2017.

Les **recettes d'ordre** sont également en baisse entre les deux exercices (- 7,77 M€) en raison principalement de l'enregistrement de plus – values sur des cessions immobilières moins important qu'en 2017.

Le tableau ci-après synthétise, pour les cinq dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés en recettes pour la Ville :

	Budget voté			Budget exécuté		
	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre
<b>2018</b>	<b>218 936 157,41</b>	182 973 954,29	35 962 203,12	<b>202 677 801,20</b>	184 040 069,34	18 637 731,86
<b>2017</b>	<b>217 373 022,67</b>	183 699 450,66	33 673 572,01	<b>212 193 626,62</b>	185 787 291,18	26 406 335,44
<b>2016</b>	<b>224 594 351,56</b>	202 832 129,21	21 762 222,35	<b>218 288 460,82</b>	197 525 515,96	20 762 944,86
<b>2015</b>	<b>245 211 580,24</b>	218 640 997,63	26 570 582,61	<b>240 506 656,57</b>	212 868 004,13	27 638 652,44
<b>2014</b>	<b>269 213 517,61</b>	244 025 763,59	25 187 754,02	<b>253 445 712,89</b>	228 443 997,30	25 001 715,59

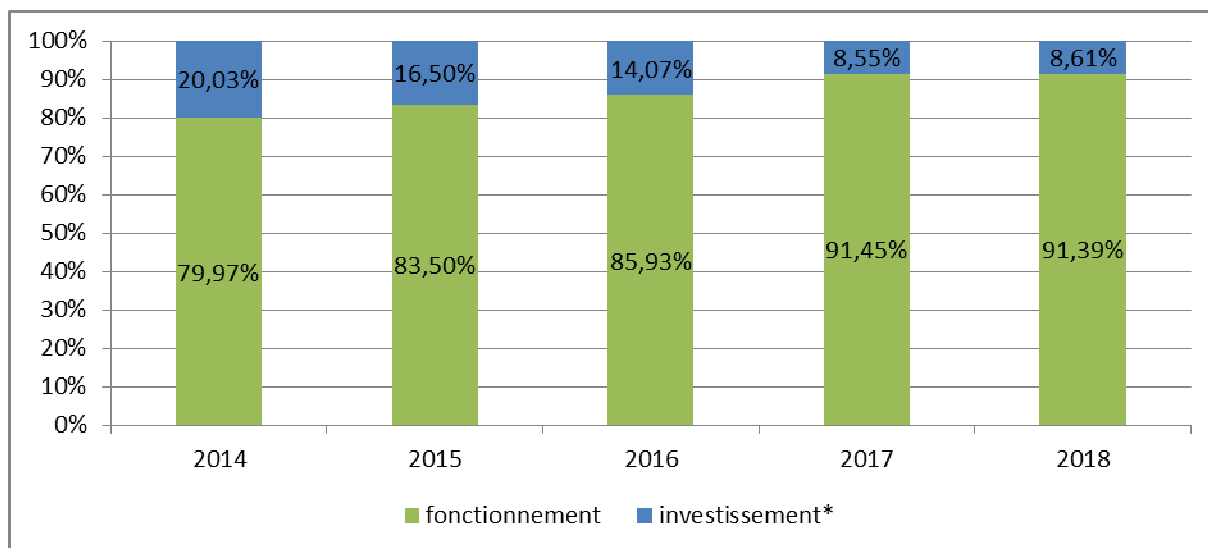
En excluant les inscriptions correspondant au virement à la section d'investissement (11,48 M€) et le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 (8,67 M€), le **taux d'exécution des recettes 2018** s'établit à **101,96 %**.

### ii. La structure des recettes

#### 1. Répartition par section :

En 2018, les **recettes réelles de fonctionnement** représentent **91,39 %** des recettes réelles totales (hors gestion active de la dette), stables par rapport à 2017 (91,45%).





\*recettes réelles d'investissement hors recettes liées à la gestion active de la dette (y compris refinancement)

✓ Les recettes réelles de fonctionnement :

Hors cessions d'actifs (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement) **161,48 M€** de recettes réelles ont été titrées en 2018 sur la section de fonctionnement, soit 3,69 M€ de plus qu'en 2017 (+ 2,34 %), représentant 102,91 % des crédits votés (2017 : 100,99 %).

Cette évolution à la hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

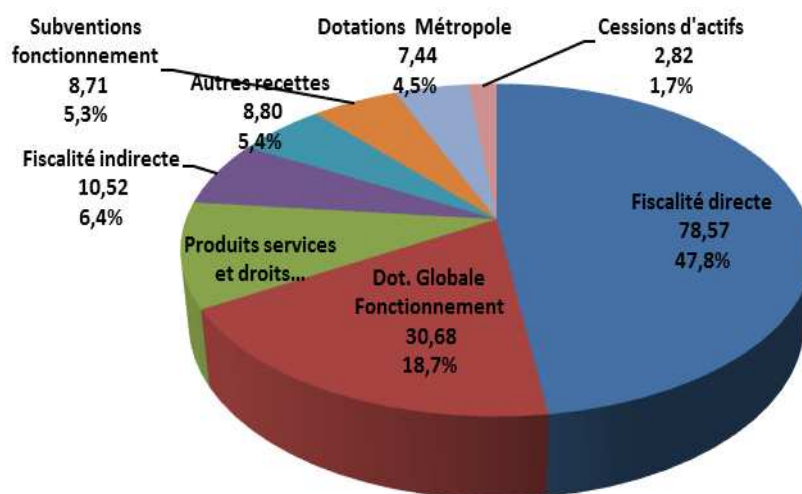
- Une évolution du produit de fiscalité directe locale (+ 1,87 M€ soit + 2,44%) du fait notamment du coefficient de revalorisation des bases indexé sur l'inflation et de l'évolution des bases physiques ;
- La poursuite de la hausse du produit des droits de mutation en 2018 (+ 0,68 M€) ;
- La perception du produit des forfaits de post – stationnement (0,73 M€) découlant de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la dépénalisation du stationnement sur voirie ;
- Une progression du produit lié à la refacturation de frais de gestion à la Métropole (+ 1,24 M€) suite à la mise en place au cours de l'année 2018 d'une convention de gestion pour la patinoire olympique du centre sportif Guy Boissière après le transfert de cet équipement à la Métropole en date du 16 mai 2018.

Ces augmentations sont toutefois atténuées par la diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole (- 1,7 M€) entre 2017 et 2018, après une importante régularisation (+ 3,2 M €) intervenue en 2017 pour intégrer, dans l'attribution de compensation, les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage omises au moment du transfert effectif.

Les principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	poids dans le budget	évolution 2018/2017
Fiscalité directe	71,44	72,90	76,38	76,70	78,57	47,82%	2,44%
Fiscalité indirecte	8,37	8,63	8,94	9,68	10,52	6,40%	8,64%
Dotation Globale de Fonctionnement	38,76	35,39	31,72	30,56	30,68	18,67%	0,39%
Dotations de la MRN	22,63	9,59	5,15	9,14	7,44	4,53%	-18,58%
Participations des partenaires	8,08	9,36	8,38	7,96	8,71	5,30%	9,40%
Produits des services et droits de stationnement	14,00	15,16	14,60	14,72	16,76	10,20%	13,86%
Cessions	1,18	5,12	3,01	6,69	2,82	1,72%	-57,82%
Autres Recettes Réelles de Fonctionnement	8,18	9,77	9,66	9,03	8,80	5,36%	-2,55%
<b>TOTAL</b>	<b>172,64</b>	<b>165,92</b>	<b>157,83</b>	<b>164,48</b>	<b>164,30</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,11%</b>

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2018 :



❖ La fiscalité directe :

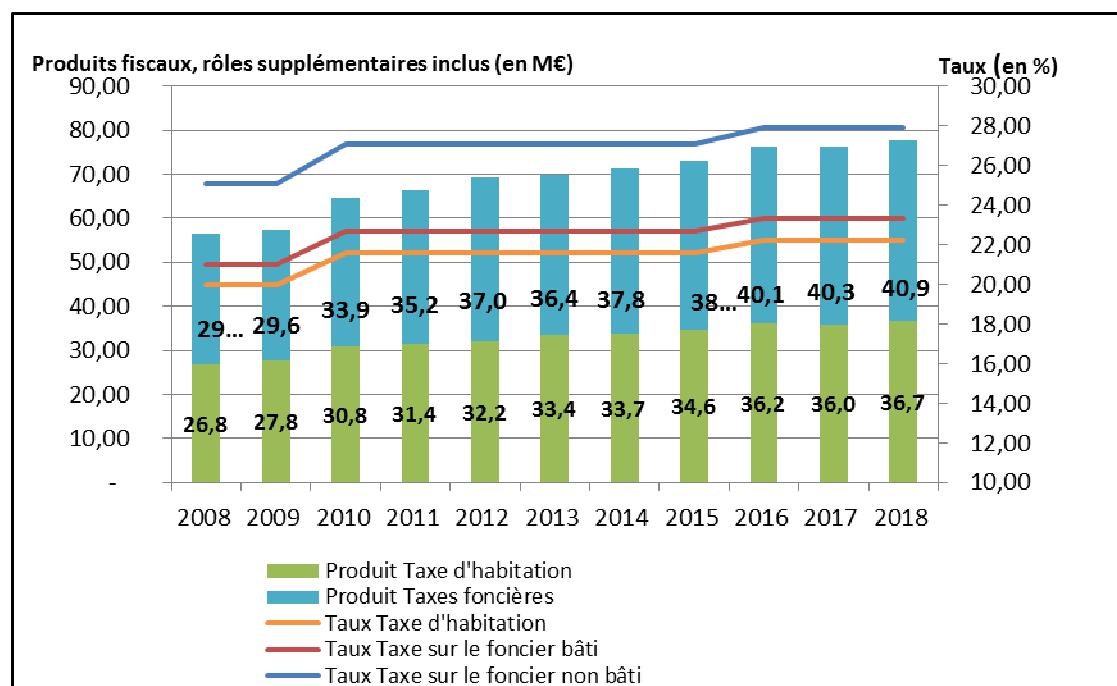
Rôles supplémentaires inclus, le produit de la **fiscalité directe** (taxe d'habitation et taxes foncières) représente près de **47,82 %** des **recettes réelles de fonctionnement**.

A ce titre, la collectivité a encaissé la somme de **78,57 M€** en 2018, en progression par rapport à 2016 (+ 1,87 M€ soit + 2,44%).

Hors rôles supplémentaires, le produit de fiscalité directe perçue par la Ville s'élève à 77,55 M€, soit 1,32 M€ de plus qu'en 2017.

Cette hausse du produit fiscal s'explique :

- par la revalorisation législative des bases fiscales arrêtée à 1,24 % en Loi de Finances pour 2018 (et correspondant à l'évolution des prix sur la période novembre 2016 – novembre 2017), représentant une progression du produit fiscal de 945 K€ ;
- par l'évolution physique des bases fiscales de la Ville égale à 0,50 % en 2018 et représentant un produit supplémentaire de 375 K€ ;

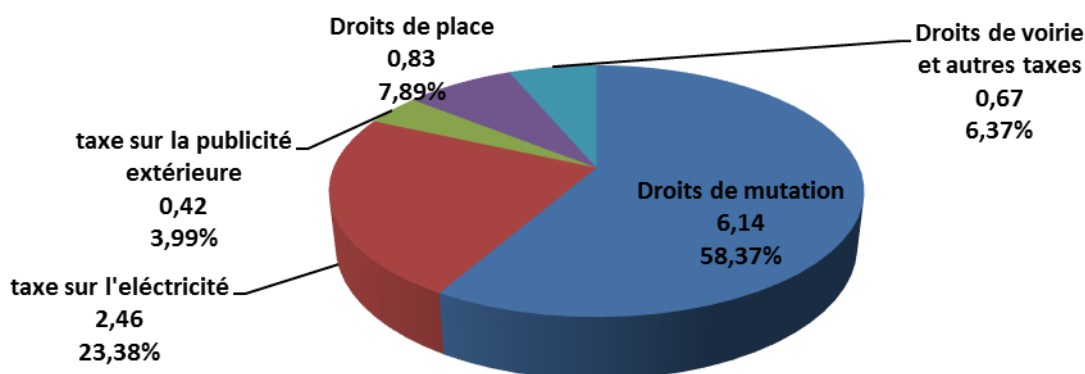


❖ La fiscalité indirecte :

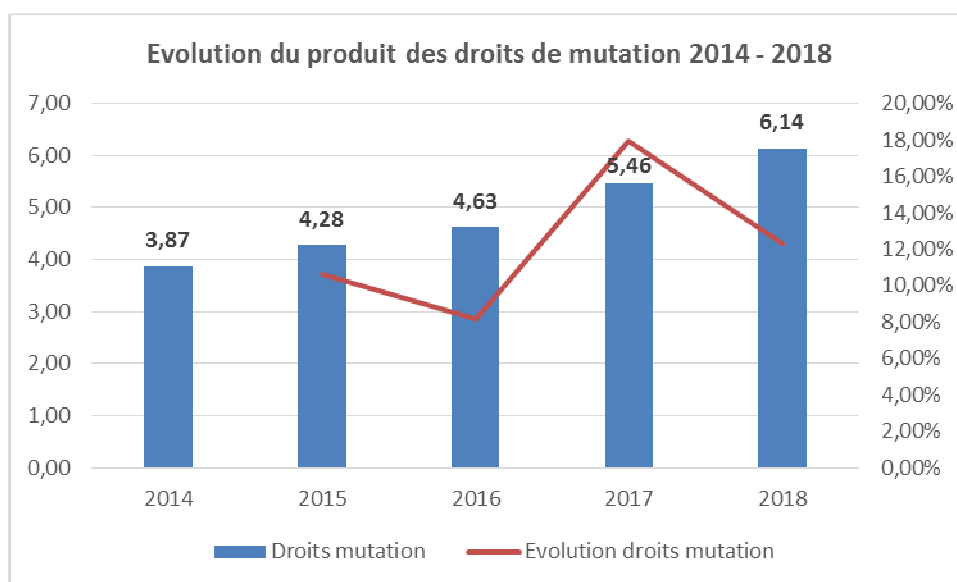
Le produit comptabilisé au titre de la **fiscalité indirecte** en 2018 s'élève à **10,52 M€**, en progression de 0,84 M€ par rapport au montant constaté en 2017 (9,68 M€).

	2014	2015	2016	2017	2018	pois dans le budget	évolution 2018/2017
Droits de mutation	3,87	4,28	4,63	5,46	6,14	58,37%	12,35%
taxe sur l'électricité	2,23	2,17	2,21	2,31	2,46	23,38%	6,62%
taxe sur la publicité extérieure	0,43	0,51	0,46	0,52	0,42	3,99%	-18,71%
Droits de place	0,75	0,43	0,87	0,78	0,83	7,89%	6,46%
Droits de voirie et autres taxes	1,08	1,24	0,76	0,61	0,67	6,37%	8,95%
<b>TOTAL</b>	<b>8,37</b>	<b>8,63</b>	<b>8,94</b>	<b>9,68</b>	<b>10,52</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,64%</b>

Structure des recettes de fiscalité indirecte en 2018 :



- **6,14 M€** ont été perçus en 2018 au titre des **droits de mutation**, en progression de 0,67 M€ par rapport au montant encaissé en 2017 (+ 12,33 %), confortant une fois de plus le dynamisme de cette recette constaté depuis 2014 ;



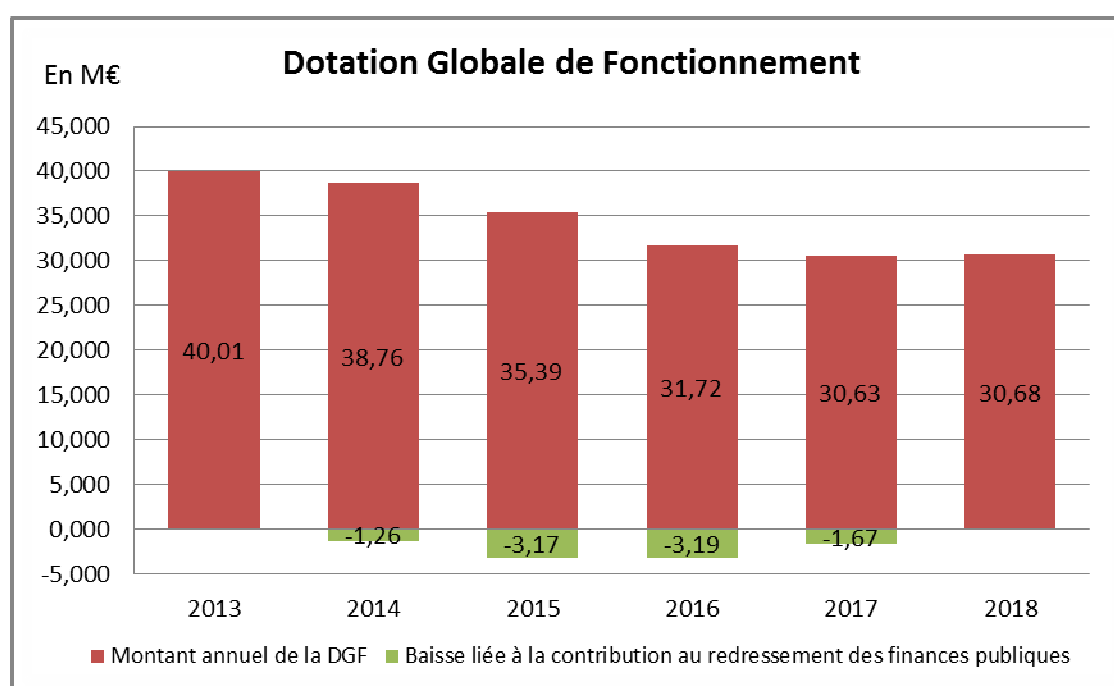
- Le produit généré par la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à **2,46 M€** et enregistre à nouveau une légère augmentation de 150 K€ par rapport à 2017 (+ 6,52 %) ;
- Les **droits de place** s'élevant à 0,83 M€, connaissent une progression en 2018 de l'ordre de 50 K€. Cette évolution est liée à la hausse des droits de place collectés au titre de la Foire Saint Romain pour 2018 (477 K€ soit + 89,8 K€ par rapport à 2017), qui s'explique par une remise à niveau de l'ensemble des tarifs liés à cette manifestation ;
- Le produit issu de la **taxe sur la publicité extérieure** **diminue de 94K€** par rapport à 2017, pour s'établir à **422,5 K€** (516,7 K€ en 2017).

- Les **autres taxes** collectées par la Ville voient également leur produit progresser en 2018. Elles sont majoritairement composées des **droits de voirie des commerçants (570 K€)** et de la **taxe sur les déchets (94,5 K€)**.

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement :

Après quatre années de baisse successive du montant de la Dotation Forfaitaire (principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement), le montant global de la **DGF** perçue par la Ville **s'est stabilisé** en 2018 à **30,68 M€** (30,63 M€ en 2017).

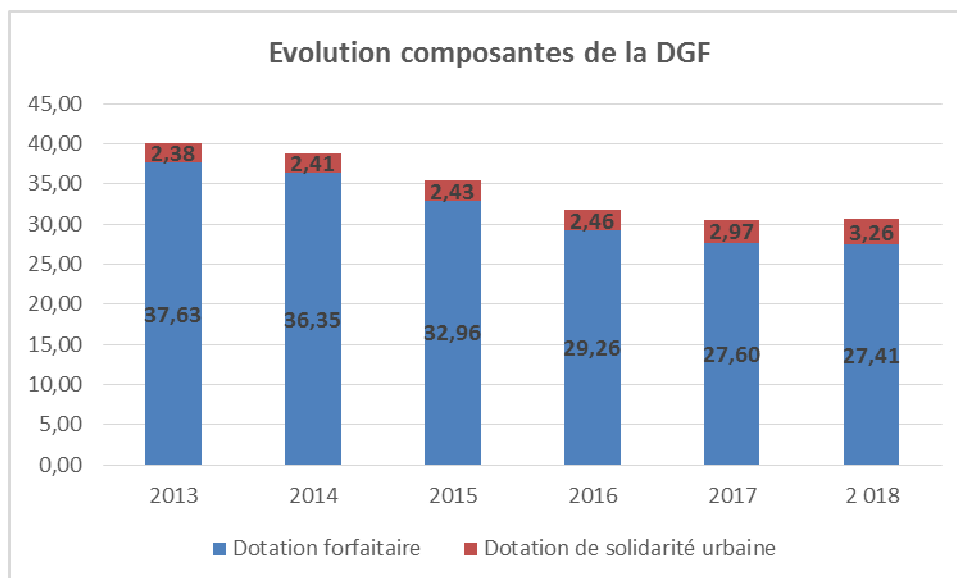
Cet arrêt de la baisse des dotations de l'Etat versées aux collectivités locales s'est accompagné, pour la Ville de Rouen, de la signature d'un contrat avec l'Etat visant à maîtriser l'évolution sur une période de trois ans des dépenses de fonctionnement de la Ville, ainsi que son endettement et à améliorer sa capacité d'autofinancement.



Ainsi, en cinq ans, la Dotation Forfaitaire de la collectivité a reculé en valeur de près de 10,22 M€, s'établissant en 2018 à 27,41 M€ par rapport à 37,63 M€ perçue en 2013.

Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine<sup>4</sup> (DSU) attribuée à la Ville pour 2018 s'élève à 3,26 M€, en progression de 0,3 M€ par rapport à 2017. La Ville a en effet bénéficié à nouveau de la réforme du mécanisme de répartition de la DSU mise en œuvre pour la première fois en 2017.

<sup>4</sup> Dotation de Solidarité Urbaine : dotation destinée aux communes de plus de 5.000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. L'éligibilité ainsi que le montant de cette dotation sont déterminés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges, reprenant des critères de richesse comme le potentiel fiscal et des critères de charges comme le nombre de bénéficiaires d'aide au logement, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant de la commune.



❖ Les dotations de la Métropole Rouen Normandie

Les dotations de fonctionnement versées par la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire.

**Evolution de l'attribution de compensation depuis 2015 :**

Après une réduction de près de 13,08 M€ entre 2014 et 2015, consécutive aux transferts de compétences de la Ville vers la Métropole et opérés au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et une nouvelle baisse de l'attribution de compensation en 2016, de l'ordre de 4,45 M€, liée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au transfert de la gestion du stade Diochon en année pleine ainsi que celle des musées, une correction à la hausse a été enregistrée en 2017, à hauteur de 3,2 M€, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage régularisées après le transfert en 2015.

Evolution de l'attribution de compensation entre 2015 et 2017 :

	2015	2016	2017
<b>Montant initial</b>	<b>20,92</b>	<b>7,84</b>	<b>3,39</b>
Transfert Voirie et Urbanisme	-10,80		
Transfert des services communs	-2,06		
Transfert Stade Diochon	-0,22	-0,26	
Transfert des Musées		-4,40	
Transfert taxe aménagement		0,21	0,21
Correctif transfert voirie – parkings (dont rattrapages en 2017 des années 2015, 2016 et 2017)			3,26
Transfert Aitre Saint Maclou			- 0,06
<b>MONTANT FINAL</b>	<b>7,84</b>	<b>3,39</b>	<b>6,80</b>



La déclaration d'intérêt métropolitain du complexe patinoire de la Ville de Rouen du centre sportif Guy Boissière, l'Opéra de Rouen et l'école supérieure d'art et design Le Havre – Rouen par la Métropole au cours de l'année 2018 a nécessité la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette dernière s'est réunie le 2 juillet 2018 pour statuer sur les transferts évoqués ci-avant ainsi que pour régulariser le coût définitif de transferts antérieurs.

Les mouvements financiers intervenus sur l'attribution de compensation de la Ville à la suite de la CLECT du 2 juillet dernier sont de trois ordres :

- Prise en compte partielle des charges de centralité pour 2 M€ ;
- Ajustement du montant du transfert de la gestion des vélos Cy'clic (dont rattrapage des années 2015 à 2017) pour 543 K ;
- Le transfert des trois équipements pris en compte pour l'année 2018 au prorata de la date de leur transfert au cours de l'année 2018, à savoir : -358 K€ pour l'Opéra (soit 478 K€ en année pleine), -1,18 M€ pour l'ESADHAR (soit 1,57 M€ en année pleine) et 0,86 M€ pour la patinoire (soit – 1,38 M€ en année pleine).

Le tableau ci-après retrace les évolutions du montant de l'attribution de compensation revenant à la Ville de Rouen suite à la CLECT du 2 juillet 2018 :

<b>Montant attribution de compensation 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
Attribution de compensation 2017	4.672.208,30 €
Majoration charges de centralité	2.000.000,00 €
Ajustement Contrat Decaux	543.360,00 €
Transfert stade Diochon	12.614,00 €
Transfert Opéra (prorata en 2018 à la date d'effet du transfert au 01/04/2018)	-358.518,75 €
Transfert Esadhar (prorata en 2018 à la date d'effet du transfert au 01/04/2018)	-1.181.329,50 €
Transfert patinoire (prorata en 2018 à la date d'effet du transfert au 16/05/2018)	-860.571,25 €
<b>TOTAL AC 2018</b>	<b>4.917.762,80 €</b>

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (2,52 M€) a évolué à la hausse en 2018, enregistrant une progression de 188 K€, résultant de l'abondement exceptionnel de la dotation de solidarité pour 2018 décidé par la Métropole lors du Conseil Métropolitain du 25 juin 2018.

Outre la dotation « critères de solidarité », la Dotation de Solidarité Communautaire est composée d'une dotation « TEOM », d'une dotation d'aide aux petites communes et d'une dotation d'aide au développement de l'enseignement artistique.

En effet, la Métropole a intégré, à compter de 2017, dans la dotation de solidarité communautaire, une part spécifique destinée aux communes qui financent une structure d'enseignement artistique.

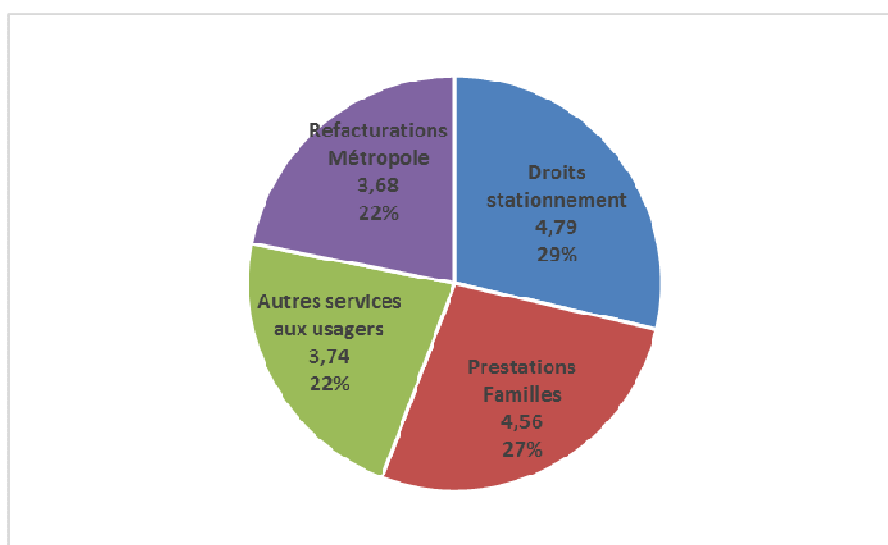
Pour la Ville de Rouen, ce montant s'élève en 2018 à 573.243 €.

❖ Les recettes tarifaires et droits de stationnement

Elles s'élèvent à **16,76 M€** en 2018, en **progression de 2,04 M€** (soit + 13,89%) par rapport à 2017.

M€	2017	2018	Evolution 2018/2017	Evolution % 2018/2017
Droits stationnement	3,95	4,79	0,83	21,09%
Prestations Familles	4,55	4,56	-1,55	-34,07%
Autres services aux usagers	3,78	3,74	-0,04	-0,96%
Refacturations Métropole	2,44	3,68	1,24	50,90%

Répartition des recettes tarifaires et droits de stationnement au CA 2018 :



Principale composante des recettes tarifaires, la recette générée par les **droits de stationnement et le produit des forfaits post - stationnement**<sup>5</sup> (FPS) s'élève à **4,79 M€** pour l'année 2018 (dont 4,06 M€ pour les droits de stationnement et 0,73 M€ pour les FPS) en progression de 833K€ (+ 21,09 %) par rapport à 2017 (3,95 M€).

L'ensemble de **l'exploitation des services publics** gérés par la Ville (services en direction des familles, dans les secteurs culturels, sportifs, sociaux...) a généré une recette globale de **8,30 M€**

<sup>5</sup> Le Forfait Post Stationnement (FPS) remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie, l'amende pour infraction au stationnement payant. Ce forfait est dû à la commune, qui fixe le montant du forfait. Une grande partie du montant de cette recette est reversé l'année N+1 à la Métropole, dorénavant compétente en matière de voirie.

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille** : **4,56 M€** de recettes titrées en 2018 (4,55 M€ en 2017) dont 2,23 M€ au titre des prestations de restauration scolaire, 1 M€ au titre de l'accueil des enfants dans les crèches collectives ou familiales de la Ville, 0,99 M€ au titre de l'accueil des enfants à l'école sur les temps périscolaires (garderies du matin et du soir, études surveillées...) ou encore 0,36 M€ au titre de l'accueil des enfants en centres de loisirs pendant les congés scolaires.
- **Equipements sportifs** : **0,96 M€** de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (piscines,...) gérés par la Ville.
- **Occupation du domaine communal** : **0,81 M€** de recettes ont été enregistrées en 2018 au titre de l'occupation du domaine communal.
- **Services culturels** : **480 K€** de recettes ont été émises au titre de la gestion des équipements culturels de la Ville, dont 330 K€ provenant de la gestion du Conservatoire et 119 K€ au titre des droits d'entrée acquittés pour visiter le Gros Horloge.
- **Concessions dans les cimetières** : **279 K€** de recettes sont constatées pour l'année 2018.

Dans le cadre de la mise en place de **différentes conventions de gestion** avec la Ville, la **Métropole rembourse** certains **frais avancés** par notre collectivité.

En 2018, une nouvelle convention concernant la gestion de la patinoire olympique du centre sportif Guy Boissière a été conclue entre les deux collectivités.

Cependant, les refacturations effectuées à ce titre (dépenses de personnel + frais de fonctionnement) ne concernent pas l'année 2018 dans son intégralité mais ont été proratisées à la date de transfert effectif de l'équipement (c'est-à-dire le 16 mai 2018).

Ainsi, en 2018 la **Métropole** a reversé à la Ville la somme globale de **3,68 M€** (soit + 1,24 M€ par rapport à 2017) dans le cadre de ces conventions de gestion, dont :

- 818 K€ au titre de la convention de gestion de la patinoire ;
- 261 K€ au titre de la convention de gestion des espaces verts métropolitains,
- 600 K€ au titre de la convention de gestion relative aux bâtiments des musées,
- 458K€ au titre de la convention de gestion d'entretien des véhicules métropolitains,
- 562 K€ au titre de la convention de gestion relative à la gestion du patrimoine naturel et paysager métropolitain,
- 65 K€ au titre de la convention de gestion relatives aux études et prestations menées pour les espaces publics métropolitains,
- 56 K€ au titre de la convention de gestion relative au stade Diochon.

La Métropole a également remboursé à la Ville la somme de 764 K€ correspondant au montant global versé par la Ville aux deux EPCC (Opéra Rouen Normandie et ESADHaR) au-delà de sa quote – part 2018 suite au transfert de la gestion de ces établissements à la Métropole (à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018).

❖ Les subventions de fonctionnement :

Les **participations et subventions de fonctionnement** des différents partenaires de la Ville s'établissent à **8,71 M€** au titre de l'exercice 2018, en progression de 0,75 M€ par rapport à 2017 (pour mémoire : 7,96 M€).

Les principales subventions et participations de fonctionnement perçues par la collectivité en 2018 sont les suivantes :

- Participation de la CAF aux prestations d'accueil des enfants gérées par la Ville pour 5,27 M€ (en hausse de 0,38 M€ par rapport à 2017), dont 3,78 M€ au bénéfice des crèches, 1,15 M€ pour les accueils périscolaires et 343 K€ au titre des accueils de loisirs ;
- Perception de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) versée par l'Etat à la Ville, pour un montant d'1,08 M€ ;
- Soutien de l'Etat (0,88 M€) versé dans le cadre de différents dispositifs :
  - réforme des rythmes scolaires : 0,49 M€ ;
  - contrat de Ville : 0,17 M€ ;
  - FIPHFP : 0,1 M€ ;
  - Dotation passeports : 0,12 M€
- Subventions de l'Etat et du Département de la Seine - Maritime pour le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional : respectivement 189 K€ et 182 K€ ;
- Financement de la Région Normandie et du Département de la Seine – Maritime des équipements sportifs municipaux utilisés par les lycéens et collégiens : 0,3 M€.

❖ Les cessions d'immobilisations :

Après une année 2017 enregistrant d'importantes recettes (6,69 M€) liées aux cessions immobilières, avec notamment la vente du site de la Maladrerie pour 3 M€, **2,82 M€** de recettes ont été générées par la vente d'immobilisations en 2018.

Parmi les cessions les plus importantes figurent :

- L'ancien accueil de loisirs situé aux Essarts pour 1 M€ ;
- Les n° 6 et 10 rue Manchon Frères et 152 rue de Constantine pour 0,7 M€ ;
- Le bâtiment situé rue de la Mare aux Planches pour 0,49 M€ ;
- Rue Poret de Blosserville pour 0,24 M€ ;
- La maison située au n° 80 rue de Constantine pour 0,19 M€ ;
- La maison située au n° 2 du Docteur Seguin pour 0,13 M€.

❖ Autres recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à **8,80 M€** en baisse de 0,23 M€ par rapport à 2017.

Cette catégorie regroupe des recettes de nature diverse comme les **attributions de compensation d'exonérations** de fiscalité pour **2,66 M€**, les **produits financiers** pour près de **0,79 M€** (dont 546 K€ de recettes issues des swaps détenus par la Ville et 232 K€ provenant d'un versement de la Métropole au titre du mécanisme de reprise partielle de la dette de la Ville instauré en 2015 suite aux transferts de compétences) ou encore les autres produits de gestion courante, parmi lesquels sont enregistrées les recettes provenant des **loyers collectés par la Ville** pour **1,22 M€**.

La Ville a également bénéficié, pour la troisième année consécutive, du versement de la somme d'**1,46 M€** (1,5 M€ en 2017) au titre du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**<sup>6</sup> (FPIC).

Enfin, des **remboursements de dépenses de personnel** ainsi que de charges sociales ont été effectués au profit de la Ville à hauteur de 1,30 M€.

✓ Les recettes réelles d'investissement :

Hors gestion active de la dette, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **15,48 M€** en 2018, niveau quasiment identique à celui de l'année 2017 (pour mémoire : 15,36 M€).

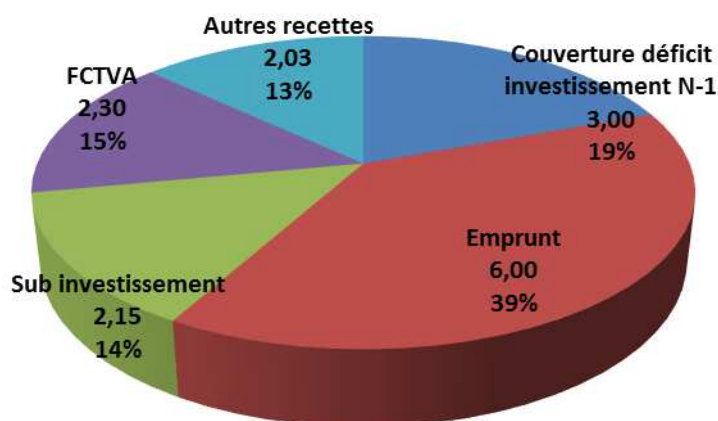
Cette stabilité recouvre cependant les évolutions suivantes :

- Baisse du recours à l'emprunt de l'ordre de 1 M€ ;
- Diminution du produit provenant des subventions d'investissement reçues de l'ordre de 0,74 M€ ;
- Baisse de la recette induite par le FCTVA de 0,6 M€ ;
- Recette inscrite au titre de la couverture du déficit de l'année n-1 pour 3 M€.

Les principaux postes de recettes réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	poids dans le budget	évolution 2018/2017
Couverture du déficit d'investissement N-1	2,80	2,33	0,65	0,00	3,00	19,38%	
Emprunt	20,98	12,50	15,76	7,07	6,00	38,76%	-15,13%
Subventions d'investissement reçues	12,25	6,74	3,55	2,89	2,15	13,89%	-25,72%
FCTVA	5,44	6,90	3,08	2,90	2,30	14,86%	-20,63%
Autres recettes	1,78	4,32	2,80	2,49	2,03	13,11%	-18,61%
<b>TOTAL</b>	<b>43,25</b>	<b>32,79</b>	<b>25,84</b>	<b>15,36</b>	<b>15,48</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,81%</b>

<sup>6</sup> FPIC : mécanisme de péréquation horizontale du secteur communal, il consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes « favorisées », pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Rouen et sa Métropole bénéficient d'un reversement depuis 2015.



❖ La couverture du déficit d'investissement n-1

Un déficit d'investissement ayant été constaté au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 3 M€, il a été nécessaire d'affecter une partie du résultat de clôture de l'exercice 2017 à la couverture de ce déficit.

Une recette, du montant exact du déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2017, soit 3.002.749,81 €, est donc constatée sur l'exercice 2018.

❖ L'emprunt

Cette année encore, le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement nouvelles se caractérise par la faiblesse de son montant.

Ainsi, 6 M€ d'emprunts nouveaux (par rapport à 7,07 M€ en 2017) ont été mobilisés au cours de l'année 2018, permettant à nouveau à la Ville de se désendetter massivement (variation de l'encours de dette de – 11,49 M€ au 31 décembre 2018 par rapport à 2017).

❖ Subventions d'investissement reçues

Hors gestion active de la dette, les subventions d'investissement représentent près de 13,9% des recettes réelles d'investissement et s'élèvent pour l'année 2018 à 2,15 M€.

La réduction de 0,74 M€ de ce poste de recettes entre les deux exercices résulte de la perception en 2017 par la Ville d'une subvention versée par la Métropole d'un montant de 0,7 M€ destiné au financement des travaux sur les terrains synthétiques.

Les principales subventions d'investissement perçues en 2018 proviennent :

- De la **Métropole** pour un montant global de 0,93 M€, dont 900 K€ au titre du Fonds de Soutien des Investissements Communaux (FSIC), pour lequel la Ville a déposé de nombreux dossiers de demande de financement.

Le tableau présenté ci-après récapitule l'ensemble des financements versés par la Métropole à la commune au titre du FSIC depuis la mise en place de ce dispositif en 2016 :



Projet financé	Montant total FSIC attribué	2016	2017	2018
ECOLE MARIE DUBOCAGE	106 820,00	32 046,00	61 333,16	
ECOLE JULES FERRY	17 774,00	17 774,00		
GYMNASE VILLON	40 878,00	12 263,00	28 615,00	
BIBLIOTHEQUE VILLON	9 520,00		9 520,00	
SERRES FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	34 777,00		10 433,22	22 551,77
BILBIOTHEQUE GRAND MARE	62 244,00	18 673,00	18 673,00	10 665,31
EX CRECHE ROSE DES VENTS	43 302,00	43 302,00		
EGLISE SAINT HILAIRE	16 902,00		16 902,00	
HOTEL DE VILLE RENOVATION ENERGETIQUE	1 528 000,00		458 400,00	
SERRES DU JARDIN DES PLANTES	247 912,00		74 373,60	74 373,60
PISCINE DIDEROT	167 868,00			50 360,40
TRAVAUX COLETTE YVER	85 385,32			85 385,32
AMENAGEMENT STADE DIOCHON	202 313,00			60 693,90
PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	244 166,00			73 249,80
DESAMIANTAGE RUE DE LESSARD	25 896,60			25 896,60
TRAVAUX GYMNASSE BOIELDIEU	119 563,60			104 481,16
DEMOLITION ET DESAMIANTAGE LODS	81 586,16			81 586,76
RESEAU ONDULE CENTRE DELBO	14 003,00			12 701,65
REFECTION ECLAIRAGE ECOLE MARTHE CORNEILLE	14 680,00			14 680,00
TRAVAUX ECOLE ACHILLE LEFORT	10 509,70			10 509,70
VALORISATION AIRE DE JEUX	135 666,60			40 699,80
RENOVATION CARRES CIMETIERES	16 666,60			15 965,92
TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE	131 362,00			131 361,87
GROUPE SCOLAIRE SAINT JULIEN	34 168,00			33 457,30
TRAVAUX CONSERVATOIRE	13 151,66			13 151,66
TRAVAUX AITRE SAINT MACLOU	76 600,00			22 980,00
TRAVAUX ABBATIALE SAINT OUEN	15 545,40			15 422,57
	<b>3 497 260,64</b>	<b>124 058,00</b>	<b>678 249,98</b>	<b>900 175,09</b>

- De la **Région**, pour un montant global de **0,5 M€**, dont 225 K€ versés au titre de la rénovation des serres du Jardin des Plantes (versement du 1<sup>er</sup> acompte), dont

182 K€ correspondant au solde de sa participation au financement de la salle des fêtes Salomon ainsi que 97 K€ perçus au titre du solde du financement de la rénovation énergétique du gymnase Boieldieu.

- De l'**Etat**, pour un montant global de **0,54 M€** correspondant pour 156 K€ à la dotation pour le soutien à l'investissement local (DSIL) obtenue par la Ville pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase Boieldieu, pour 100 K€ au financement d'études effectuées par la Ville dans le cadre de la préparation du futur plan national de renouvellement urbain, pour 64 K€ à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le renouvellement de mobilier et l'acquisition d'ouvrages dans les bibliothèques notamment, pour 64 K€ au versement du solde de la subvention accordée pour la salle des fêtes Salomon.
- Du **Département**, pour un montant global de **146 K€** correspondant au versement du solde de la subvention départementale attribuée au titre de la crèche Rose des Vents pour 69 K€ et au 1<sup>er</sup> acompte de la subvention accordée pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville pour 77K€.

#### ❖ Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée

Le mécanisme du FCTVA permet la compensation (à un taux forfaitaire) par l'Etat aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les dépenses d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectués au cours de l'année N-1.

Le montant de cette recette est donc directement lié au volume d'investissement direct réalisé l'année N-1.

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2018 s'élève à 2,3 M€, en baisse de 0,6M€ par rapport à 2017.

Cette baisse de recette est directement corrélée au niveau de dépenses d'investissement direct de la Ville au titre de l'année 2017, en forte diminution (- 4,06 M€) par rapport au volume mandaté en 2016 pour ces mêmes dépenses.

#### ❖ Autres recettes d'investissement

Elles s'établissent à **2,03 M€** en 2018, représentant 13,11 % des recettes réelles d'investissement (hors recettes liées à la gestion active de la dette) :

- 0,7 M€ consistent en un remboursement d'avances à la Ville intervenant dans le cadre de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement de la Grand Mare ;
- **0,5 M€** correspondent à la prise en charge par la Métropole d'une partie du remboursement de l'amortissement annuel de la dette de la Ville, conformément au dispositif de **reprise de dette** mis en place entre les deux structures en 2015 au titre du financement des compétences transférées.

- **598 K€** correspondent au remboursement par les mandants des dépenses réalisées par la Ville pour leur compte en 2018. Ainsi 364 K€ sont remboursés par la Métropole au titre des dépenses d'investissement réalisées par la Ville dans le cadre de la **Convention de gestion des bâtiments des Musées et 145 K€ sont reversés par le CCAS au titre de dépenses d'investissement informatiques et d'entretien du patrimoine bâti réalisées par la Ville à son attention**. Une nouvelle opération sous mandat a été instituée en 2018 pour pouvoir comptabiliser les dépenses d'investissement effectuées par la Ville pour le compte de la Métropole au titre de la patinoire (transférée en cours d'année). 90 K€ ont été remboursés à la Ville par la Métropole au titre de cette nouvelle opération sous mandat.
- **0,17 M€** correspondent au produit généré par la **Taxe d'Aménagement**. La Métropole étant compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en matière de gestion du Plan Local d'Urbanisme, elle perçoit directement la taxe d'aménagement correspondant aux permis délivrés depuis cette date. Le produit de taxe d'aménagement enregistré dans les comptes de la Ville en 2018 correspond donc à des permis antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le montant perçu en 2018 par la Ville est en forte diminution par rapport à celui perçu en 2017 (pour mémoire 0,89 M€). Ce produit sera amené, au cours des années qui viennent à diminuer de façon conséquente avant de disparaître<sup>7</sup>.

❖ Le financement de la section d'investissement :

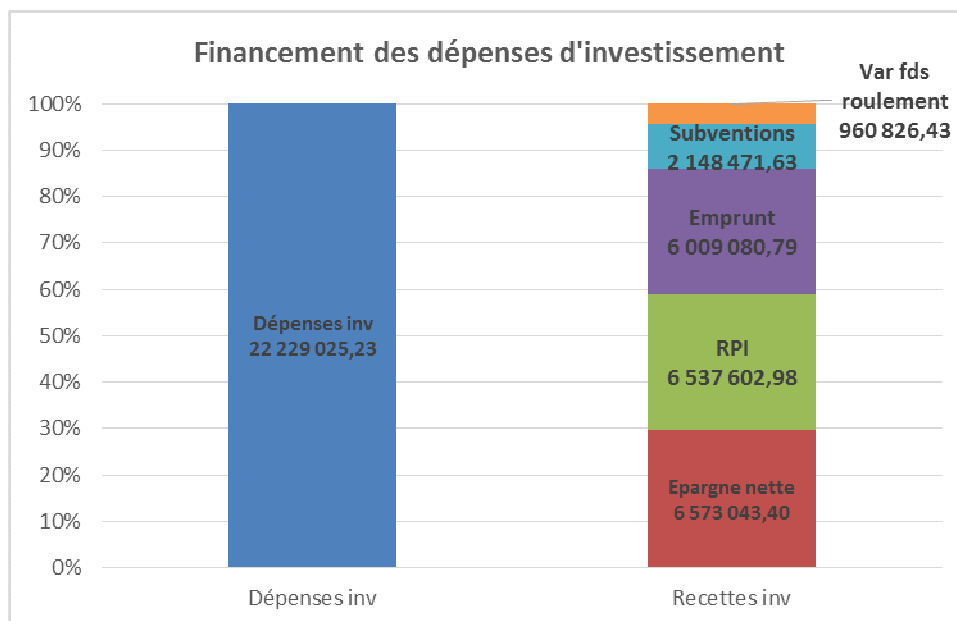
Le financement des dépenses d'investissement du budget principal se présente de la façon suivante pour l'année 2018 :

€	Dépenses	recettes	Structure
Dépenses investissement	22.229.025,53		
Variation fonds de roulement		960 826,43	4,32%
Epargne nette		6 573 043,40	29,57%
Ressources propres d'investissement		6 537 602,98	29,41%
Subventions		2 148 471,63	9,67%
Emprunt		6 009 080,79	27,03%
<b>TOTAL</b>	<b>22.229.025,53</b>	<b>22.229.025,53</b>	<b>100,00%</b>

Le fonds de roulement a été sollicité cette année, à hauteur de 0,96 M€, pour financer une partie des dépenses d'investissement et ainsi limiter au strict minimum le recours à l'emprunt.

Les dépenses réelles d'investissement sont financées à part égale (soit près de 30%) par l'épargne nette dégagée au titre de la section de fonctionnement ainsi que par les ressources propres d'investissement (constituées du produit du FCTVA, des cessions d'immobilisations et de la taxe d'aménagement principalement) et pour 27% par le recours à l'emprunt ; ce qui constitue un indicateur de bonne gestion.

<sup>7</sup> Lors de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) du 25 mai 2016, le transfert de la recette correspondant à la taxe d'aménagement a été déterminé selon le principe suivant : le produit de la taxe provenant des permis de construire accordés en 2014 revient à la Ville et la Métropole bénéficie du produit généré par les permis de construire accordés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015



## II. Evolution des principaux indicateurs financiers

### A. Evolution de l'Épargne Brute

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement ».

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et pour rembourser le capital de sa dette.

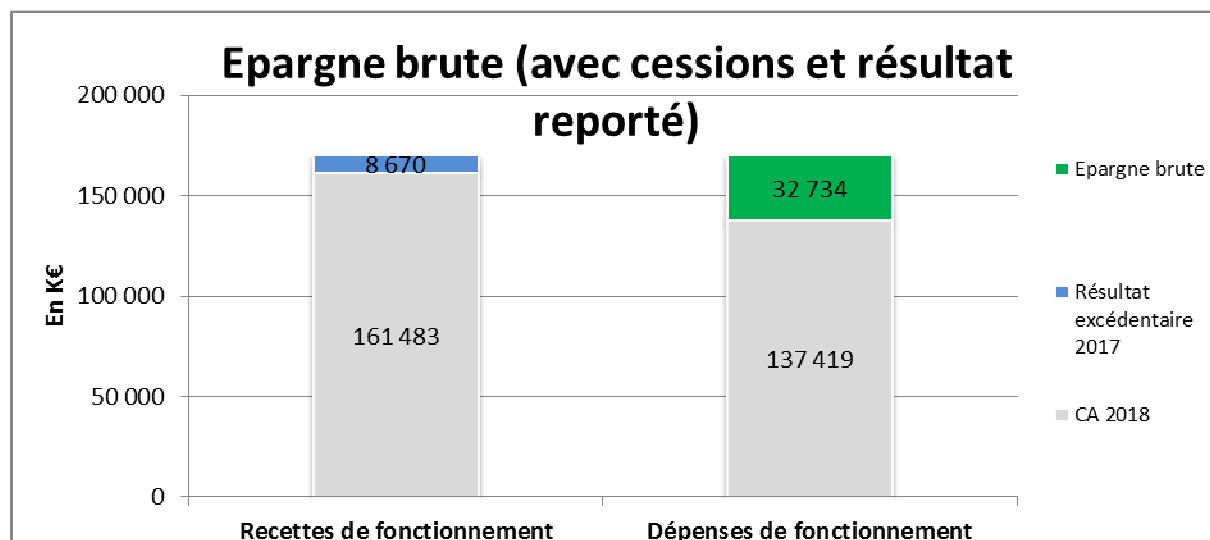
Hors comptabilisation de la reprise du résultat 2017 et produit des cessions, l'épargne brute de la Ville progresse de 4,57 M€ (soit + 23,43%), passant de 19,49 M€ à 24,06 M€, confirmant l'amélioration de la capacité d'autofinancement dégagée par la collectivité amorcée en 2016 (pour mémoire l'épargne brute constatée en 2016 était en progression de 3,5 M€ par rapport à 2015).

(En K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat et cessions d'actifs)	173 701	171 471	160 803	154 824	157 799	161 483
Dépenses réelles de fonctionnement	156 548	157 751	147 180	137 701	138 304	137 419
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>16 752</b>	<b>13 720</b>	<b>13 624</b>	<b>17 122</b>	<b>19 496</b>	<b>24 064</b>

Cette évolution est le résultat combiné de la progression dynamique des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,68 M€ entre les deux exercices) et de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement sur la même période (- 0,88 M€).

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité s'améliore encore, en s'établissant à 14,9 % (12,35% en 2017, 11,06% en 2016 après 8,47 % en 2015).

En intégrant le montant du résultat excédentaire 2017 et le produit des cessions immobilières réalisées en 2018, le niveau d'épargne brute s'élève à 32,7 M€.

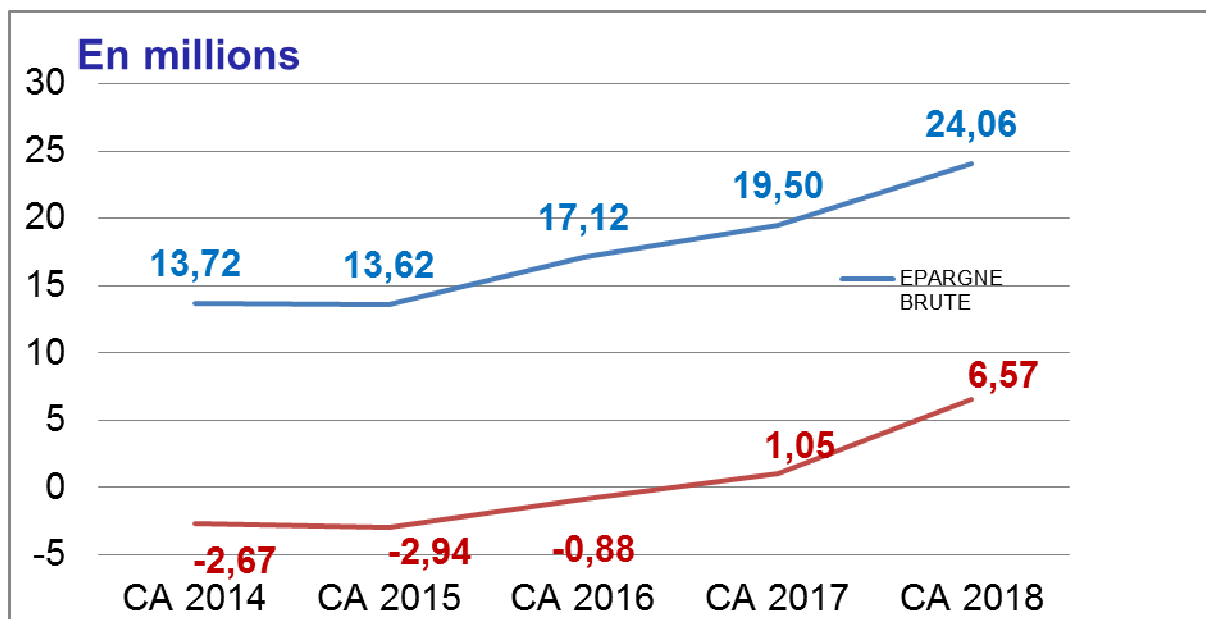


### **B. Evolution de l'épargne nette**

L'épargne nette se détermine à partir de l'épargne brute diminuée des remboursements de dette opérés au cours de l'exercice. Cet indicateur mesure ainsi l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement de la dépense obligatoire qu'est le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette de la Ville s'établit au 31 décembre 2018 à + 6,57 M€, confirmant le retour à un niveau positif effectué en 2017 après quatre années de valeur négative.

Elle progresse sensiblement s'améliorant de plus de 5,2M€ entre 2017 et 2018.



### 3) LA GESTION DE LA DETTE

#### I. La dette propre

##### A. Les flux de dette 2018

L'année 2018 se caractérise à nouveau par un faible recours à l'emprunt, s'établissant à 6 M€, permettant à la Ville de poursuivre son désendettement massif débuté en 2015 (-11,37 M€).

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Emprunt d'équilibre</b>	20,98 M€	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€

Ce montant global de 6 M€ se décompose de la façon suivante :

- Souscription d'un emprunt de 4,5 M€ auprès de la Banque Postale, pour une durée de 15 ans et assorti d'un taux fixe d'1,29% ;
- Souscription d'un emprunt de 1,5 M€ auprès du Crédit Agricole Mutuel Normandie - Seine, pour une durée de 15 ans et assorti d'un taux fixe d'1,23%.

Le faible niveau de recours à l'emprunt permet ainsi de réduire l'encours de dette global de la ville de plus de 11,57 M€, cet encours (trois budgets confondus) s'établissant au 31 décembre 2018 à 167,90 M€.



*Evolution de l'encours de dette en 2018 :*

(en M€)	Encours au 31/12/2017	Remboursement de la dette	Nouveaux emprunts	Encours au 31/12/2018
<b>Budget principal</b> (hors opération de refinancement)	177,586	17,371	6,000	166,215
<b>Budget annexe Etincelle</b>	0,253	0,063	0,000	0,190
<b>Budget annexe LIA</b>	1,631	0,139	0,000	1,492
<b>TOTAL</b>	<b>179,469</b>	<b>17,573</b>	<b>6,000</b>	<b>167,897</b>

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes est annexé au document budgétaire du compte administratif un état détaillé de la dette propre de la ville, arrêté au 31 décembre 2018.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 17,57 M€ en 2018 (contre 17,44 M€ en 2017), intégrant notamment le remboursement effectué par la Ville auprès de la métropole de la quote – part du PPP (de l'ordre de 130 K€) relevant encore de la Ville, l'intégralité de l'encours du PPP ayant été transféré à la métropole au cours de l'année 2015.

❖ La capacité de désendettement :

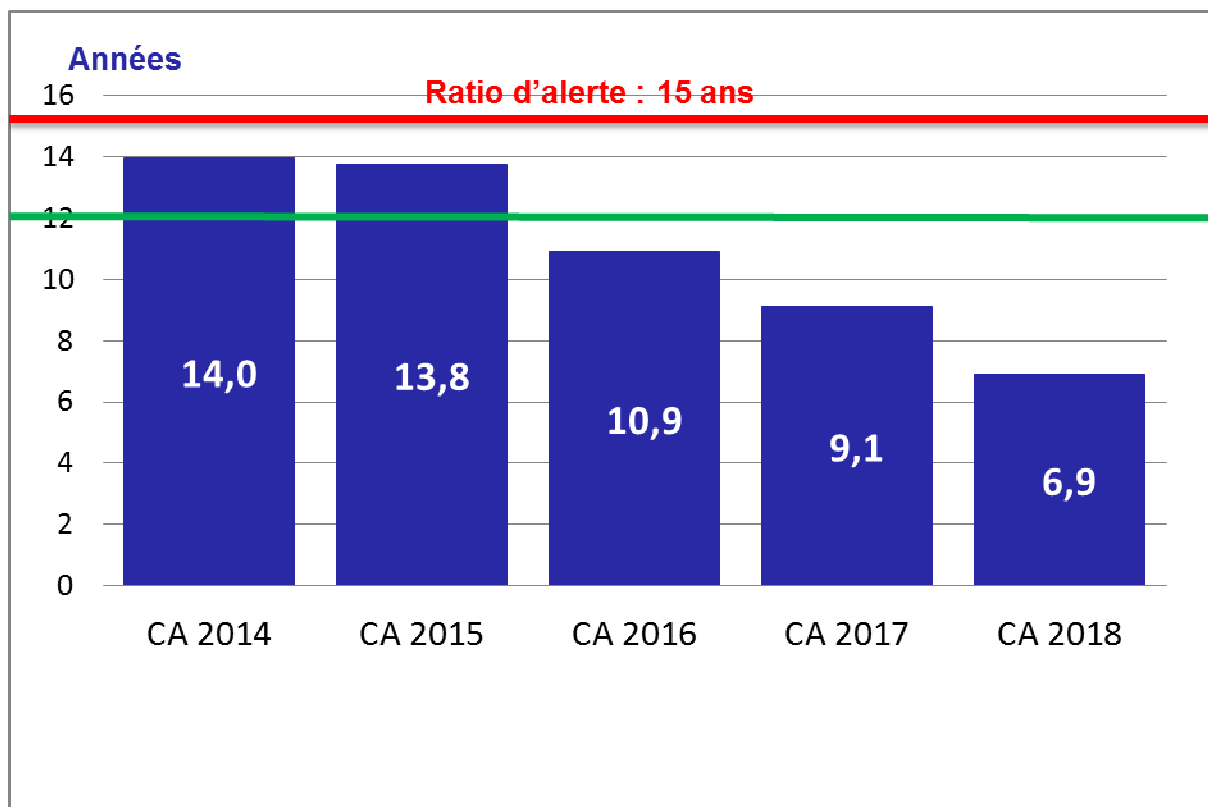
Cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice.

Il se calcule en rapportant l'encours de la dette au terme de l'exercice considéré à l'épargne brute dégagée au cours du même exercice.

Au 31 décembre 2018, la capacité de désendettement (pour le budget principal) poursuit la baisse entamée en 2014 pour s'établir à 6,9 ans par rapport à 9,2 ans au 31 décembre 2017.

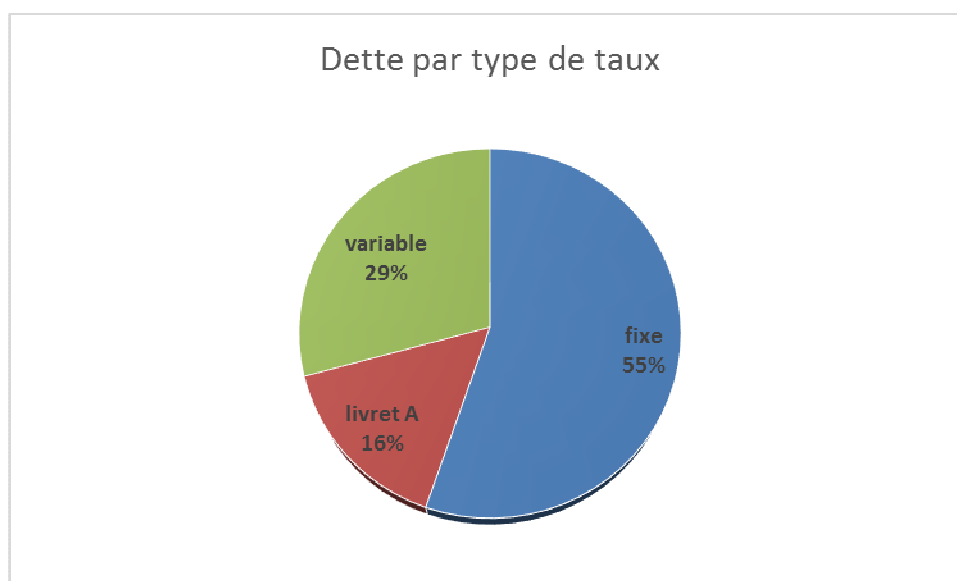
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Capacité de désendettement	14,0	13,8	11,1	9,2	6,9

La poursuite du désendettement conjuguée à l'amélioration du niveau d'épargne brute permet ainsi à la collectivité de conforter largement l'évolution de sa capacité de désendettement nettement en dessous du seuil des 10 ans.



### **B. La structure de la dette**

A la fin de l'exercice 2018, l'encours de dette de la Ville demeure équilibré entre taux fixe ou assimilé fixe (55,28%) et taux variable (44,72%), comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'appuyant sur le livret A (15,46%).



La durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établit au 31 décembre 2018 à 12 ans et 4 mois, en léger recul par rapport à cette même durée constatée au 31 décembre 2017, qui était de 12 ans et 11 mois.

Cette légère diminution s'explique notamment par la contraction de deux emprunts d'une durée de 15 ans au cours de l'année 2018, qui viennent ainsi réduire la durée de vie globale de l'encours, les emprunts traditionnellement souscrits ces dernières années par la Ville ayant une durée proche de 20 ans.

L'encours de dette de la Ville reste réparti de manière relativement équilibrée entre les grands acteurs institutionnels présents dans ce domaine.

Le poids de la Caisse des Dépôts demeure stable, représentant 19,07% de l'encours de la Ville, alors que le poids de la SFIL<sup>8</sup> se renforce légèrement (16,23% de l'encours fin 2018 par rapport à 13,67% au 31 décembre 2017). La Caisse d'Epargne demeure en troisième position dans l'encours de dette, représentant près de 13,69 % de l'encours de la Ville au 31 décembre 2018.

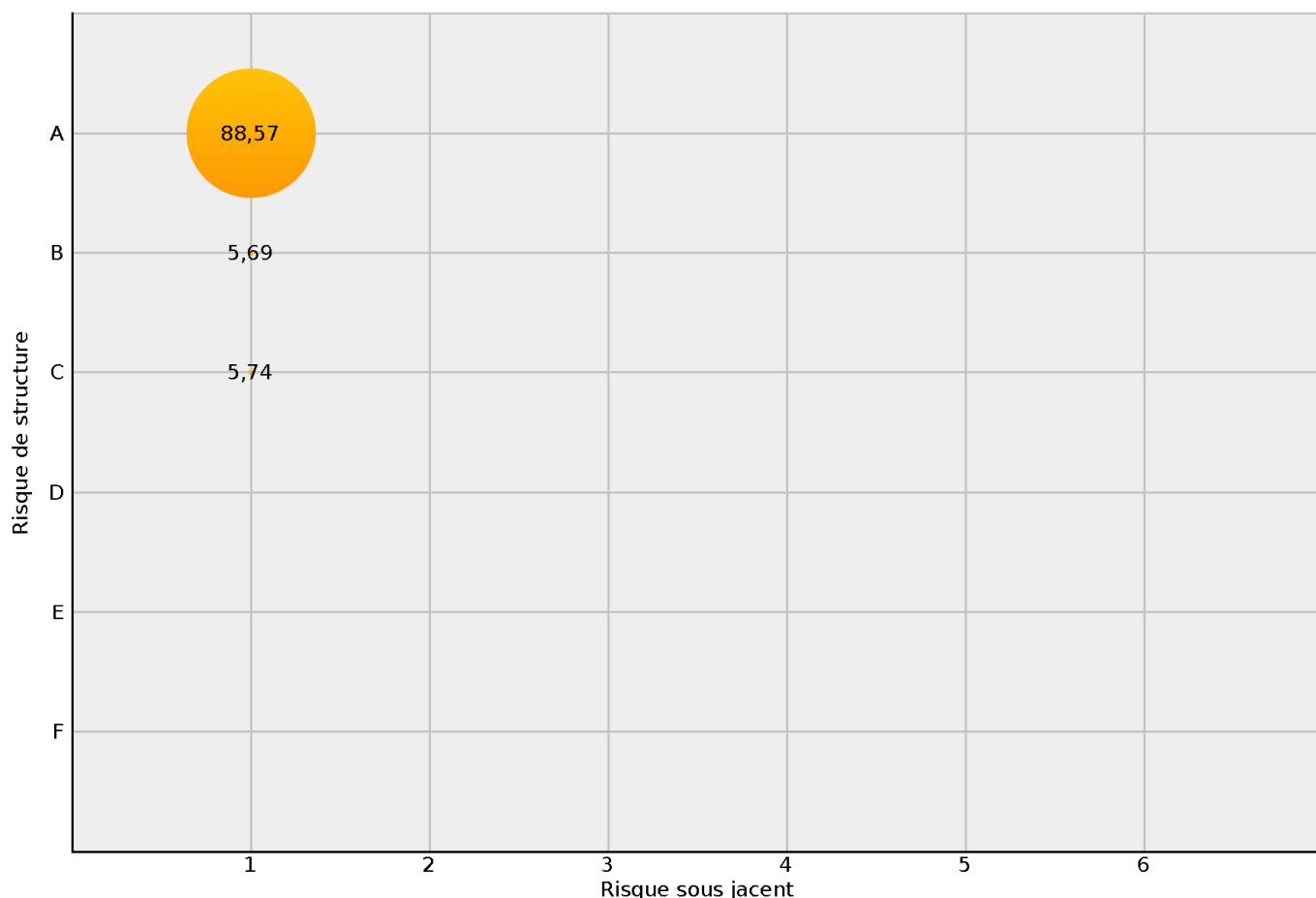
La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur risque de taux potentiel, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Ainsi, près de 88,6% de l'encours détenu actuellement par la Ville (soit 147,21 M€ d'encours) est considéré comme non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixe ou variable simples et/ou plafonnés.

Le reste de l'encours (soit 19,00 M€) est classé dans des catégories représentant peu de risques, les formules de taux associées à ces emprunts étant sans effet de levier ou sans effet multiplicateur. Aucun emprunt détenu aujourd'hui par la Ville ne peut plus être qualifié de toxique.

---

<sup>8</sup> La SFIL est une banque publique de développement créée le 1<sup>er</sup> février 2013 dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France (ses actionnaires étant l'Etat pour 75%, la Caisse des Dépôts pour 20% et la Banque Postale pour 5%). Cette banque refinance les prêts proposés par la Banque Postale aux collectivités, ce qui explique sa position dans l'encours de la Ville.



## II. La dette garantie

Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte administratif l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2018.

La garantie d'emprunt est un instrument de la politique économique et sociale des collectivités territoriales. Elle constitue une aide indirecte aux bénéficiaires en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et/ou en leur permettant de bénéficier d'un abaissement du coût du crédit.

Ainsi, en apportant sa garantie aux emprunts de partenaires publics ou privés, la Ville favorise la réalisation de projets qui s'inscrivent dans ses domaines de compétences.

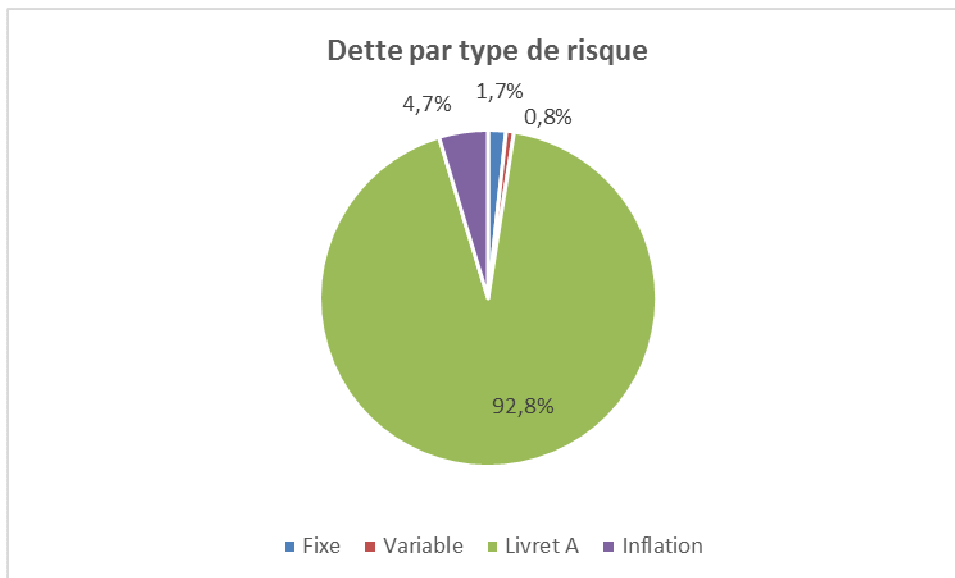
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette garantie s'établit à 251,68 M€, en hausse de plus de 24,36 M€ par rapport à 2017.

Le secteur prioritaire d'octroi des garanties d'emprunt demeure le logement social, la Ville garantissant les prêts concernant des opérations menées par les bailleurs sociaux sur son territoire.

Ainsi, 96,59% de l'encours garanti par la Ville concerne des organismes de logement social. Parmi les principaux bénéficiaires de ces garanties, on retrouve Rouen Habitat (43,4%), l'Immobilière Basse Seine (21,1%) ou encore Logiseine (11,1%) et la Plaine Normande (6,1%).

Le capital restant dû est composé à hauteur de 96,63% par des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

L'encours garanti est très largement assis (92,8%) sur le taux du Livret A.



### III. La gestion de trésorerie

En 2018, le niveau de dépôt du compte au Trésor de la Ville ayant été excédentaire tout au long de l'année, il n'a pas été nécessaire de recourir au renouvellement d'une ligne de trésorerie.

#### 4) LE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

##### I. Budget Annexe des Locations Immobilières Aménagées (LIA)

Créé en 2001 afin d'isoler certaines activités assujetties à la TVA de par leur nature concurrentielle, le budget annexe LIA permet de récupérer, par voie fiscale de droit commun, cette TVA acquittée sur certains travaux.

##### A. Résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisées en 2018 fait apparaître un niveau de recettes de 102,1 K€ et un niveau de dépenses de 312,66 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
011 - Charges à caractère général	1,52
012 - Charges de personnel	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 - Charges financières	27 376,51
67 - Charges exceptionnelles	116 152,99
autres dépenses réelles	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>143 531,02</b>

023 - Virement à la section investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 130,83
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 130,83</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>312 661,85</b>
-------------------------------------	-------------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-210 552,05</b>
-----------------------------------	--------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 166,67
73 - Impôts et taxes	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	97 943,13
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
Autres recettes	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>102 109,80</b>

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>102 109,80</b>
-------------------------------------	-------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à – 210,5 K€.

## B. Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture avec un excédent de 58,50 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	289 328,66
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	175 666,51
26 - Participations et créances rattachées	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00
445 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>464 995,17</b>

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	12 500,01
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>12 500,01</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>477 495,18</b>
-------------------------------------	-------------------

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS 1068)</b>	<b>58 491,32</b>
--	------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
13 - Subventions d'investissement	316 855,83
16 - Emprunt et dettes assimilées	37 499,83
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 - taxe d'aménagement	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
45 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>354 355,66</b>

021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	169 130,83
041 - Opérations patrimoniales	12 500,01
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>181 630,84</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>535 986,50</b>
-------------------------------------	-------------------

## C. Résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2018 se solde par un excédent global de 1.795,8 K€, se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice  
Report excédent fonctionnement 2017  
(a)

Fonctionnement	
-	210 552,05
	392 979,74
	<b>182 427,69</b>

Résultat de l'exercice  
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés  
Report excédent investissement 2017  
(b)

Investissement	
	58 491,32
	0,00
	1 402 820,34
	<b>1 461 311,66</b>

<b>Résultat de clôture 2018 (= a + b)</b>	<b>1 643 739,35</b>
---	---------------------

## II. Budget annexe de l'Étincelle

Fusion de deux établissements culturels, le Hangar 23 et le Théâtre de la Chapelle Saint Louis, l'Étincelle est, depuis 2016, le nouveau théâtre de la Ville de Rouen.

Cette structure unique de promotion, d'accompagnement et de diffusion de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant permet dorénavant de proposer un projet culturel, axé sur les musiques du monde, le soutien aux jeunes compagnies, la pluridisciplinarité, ou encore le développement des actions de sensibilisation sur le terrain.

### A. Résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2018 fait apparaître un niveau de recettes de 1.070,29 K€ et un niveau de dépenses de 1.266,99 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
011 – Charges à caractère général	547 820,72
012 – Charges de personnel	610 368,70
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 – Charges financières	4 550,88
67 – Charges exceptionnelles	1 760,03
Autres dépenses réelles	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 164 500,33</b>
023 – Virement à la section investissement	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 488,47
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>102 488,47</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 266 988,80</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-196 701,83</b>

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 255,97
73 – Impôts et taxes	0,00
74 – Dotations, subventions et participations	849 340,42
75 – Autres produits de gestion courante	0,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	33 421,34
Autres recettes	6 269,24
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 070 286,97</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 070 286,97</b>

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à – 196,7 K€.

### B. Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture avec un excédent de 35,42 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2018
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	4 238,52
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	62 833,34
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>67 071,86</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 – Opérations patrimoniales	0,00
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>67 071,86</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)</b>	<b>35 416,61</b>

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2018
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunt et dette assimilée	0,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 488,47
041 – Opérations patrimoniales	0,00
<b>TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>102 488,47</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>102 488,47</b>



### **C. Résultat net de l'exercice**

L'exercice budgétaire 2018 se solde par un excédent global de 319,8 K€, se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	- 196 701,83
Report excédent fonctionnement 2017	295 145,05
(a)	98 443,22

	Investissement
Résultat de l'exercice	35 416,61
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Report excédent investissement 2017	185 941,74
(b)	221 358,35

<b>Résultat de clôture 2018 (= a + b)</b>	<b>319 801,57</b>
---	-------------------

## 5) CONCLUSION

Il s'agit du dernier Compte Administratif de cette mandature.

Sous l'angle strictement budgétaire, il fait état d'une augmentation de l'épargne brute qui passe de 13,7M en 2014 à 24M en 2018, et de l'épargne nette, qui, après une période négative, a commencé à se redresser l'an dernier et s'établit désormais à 6,5M. Nous avons donc retrouvé une capacité d'autofinancement raisonnable tout en poursuivant le désendettement de la ville qui aura diminué de 25M depuis 2014. Quant à notre capacité de désendettement, elle passe de 14 ans en 2014, à 6,9 ans fin 2018.

Ces évolutions positives sont le fruit, pour l'essentiel, d'une bonne gestion marquée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'augmentation continue des charges exogènes de revalorisation (indice, évolution catégorielle, IRCANTEC...) bénéficiant légitimement aux agents de la collectivité.

Rappelons également que durant cette période, les investissements sur le territoire municipal ont atteint un niveau historique avec des projets d'ampleur menés notamment dans le cadre métropolitain. C'est une ville transformée dont l'ensemble de la population peut aujourd'hui profiter avec de nouveaux espaces publics urbains et des infrastructures renouvelées.

Toutes celles et ceux ayant contribué à ces résultats collectifs peuvent en être fiers et doivent en être remerciés.